



Réseau
des observatoires
de l'agglomération
grenobloise



**CAHIER
thématique**

2014 REVENU PRÉCARIÉTÉ



«Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.»

Déclaration universelle des droits de l'Homme : Article 25

Depuis la crise de 2008, de plus en plus de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (985 €/mois en 2011). Les situations de précarité s'aggravent et les inégalités se creusent. C'est même là le principal effet de la crise : la dégradation de la situation économique touche avant tout les plus modestes et épargne davantage les plus aisés. La pauvreté devient structurelle et renvoie aux mutations de notre société : précarisation de l'emploi, fragilisation du modèle familial, renchérissement du coût du logement. La pauvreté est de plus en plus multiforme : des femmes seules avec enfants, des jeunes, des personnes âgées, des migrants qui côtoient la figure classique de l'homme seul.

Cette situation interpelle fortement l'ensemble des politiques publiques : il s'agit d'agir en aval, sur la prise en charge des plus démunis mais aussi en amont, par la prévention de situations de ruptures économiques ou sociales. Situations qui questionnent non seulement les politiques sociales mais aussi toute l'action publique (éducation, jeunesse, formation, emploi, politiques d'habitat, de déplacements...).

Quels sont les quartiers les plus touchés par la pauvreté dans l'agglomération grenobloise ? Quels sont les profils de ménages les plus vulnérables ? Quel a été l'impact de la crise sur le territoire de l'agglomération ?

C'est à ces questions que le présent cahier apporte des éclairages. Fruit d'une collaboration entre professionnels de l'action sociale et de l'observation, il a pour ambition d'établir un état des lieux sur le niveau de vie et les difficultés auxquelles sont confrontés les ménages de l'agglomération grenobloise.

L'analyse des données sur les revenus et la pauvreté a permis de vérifier que le territoire de l'agglomération grenobloise est plutôt favorisé en comparaison d'agglomérations similaires. En revanche une analyse plus fine fait apparaître nettement des publics fragiles (jeunes, familles monoparentales) et des territoires où se concentre la précarité (quartiers d'habitat social et parc locatif privé dégradé). La crise de 2008 n'a pas épargné l'agglomération grenobloise, où la pauvreté s'est intensifiée et les inégalités sociales et territoriales se sont accrues au cours des dernières années.

REVENU PRÉCARITÉ

PAGE4

PARTIE I REVENUS

- De fortes inégalités atténuées par la redistribution**
- Une population moins riche dans les pôles urbains que dans les petites communes périurbaines**
- De fortes inégalités de revenus au cœur de l'agglomération**
- Des ressources qui varient nettement avec l'âge, la taille ou le statut d'occupation des ménages**
- Des inégalités moins marquées dans l'agglomération grenobloise qu'ailleurs**

PAGE14

PARTIE 2 PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

- Pauvreté : derrière un mot, différentes réalités**
- 1 habitant sur 6 en situation de précarité**
- De fortes disparités territoriales**
- Précarité : 33 000 bénéficiaires de minima sociaux**
- 18 700 personnes vivent dans un foyer bénéficiaire du RSA socle**
- Des bénéficiaires du RSA situés dans les quartiers les plus pauvres**

PAGE26

PARTIE 3 IMPACT DE LA CRISE /ÉVOLUTIONS RÉCENTES

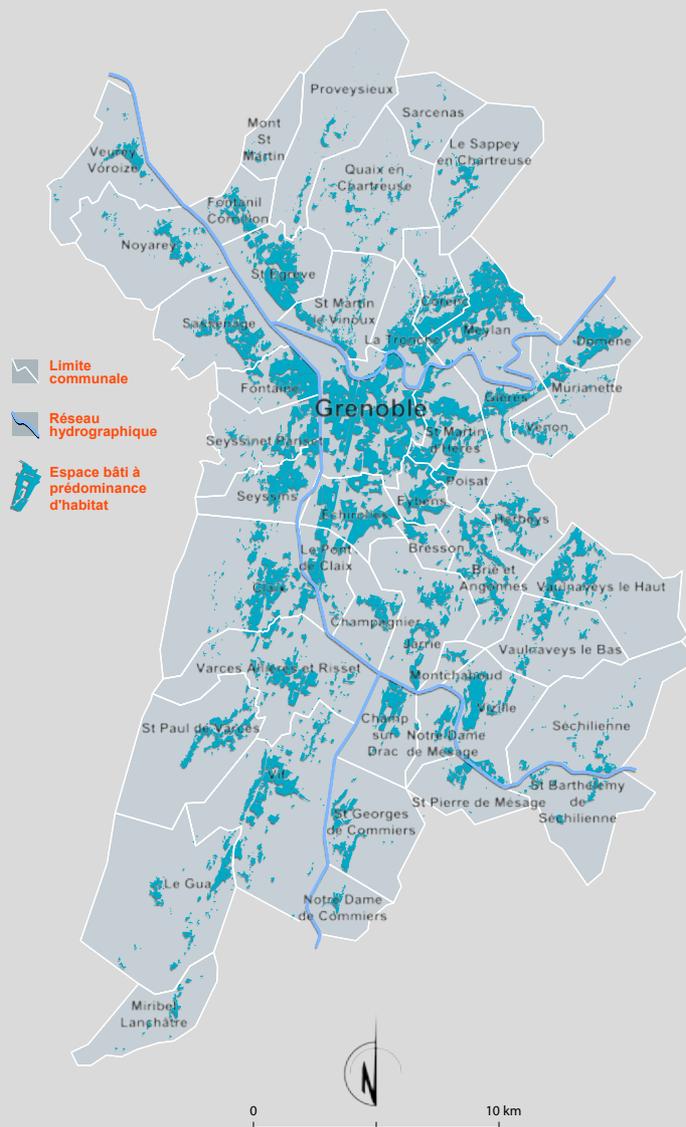
- Les ménages les plus pauvres, principales victimes de la crise**
- L'agglomération grenobloise n'a pas été épargnée par la crise**
- Depuis 2008, un renforcement des inégalités sociales et territoriales**
- Les impacts de la conjoncture économique sur la pauvreté : une concentration sur les publics et les territoires fragiles**
- Pauvreté Précarité : 6 700 personnes supplémentaire sous le seuil de bas revenu depuis 2008**

PAGE25-26

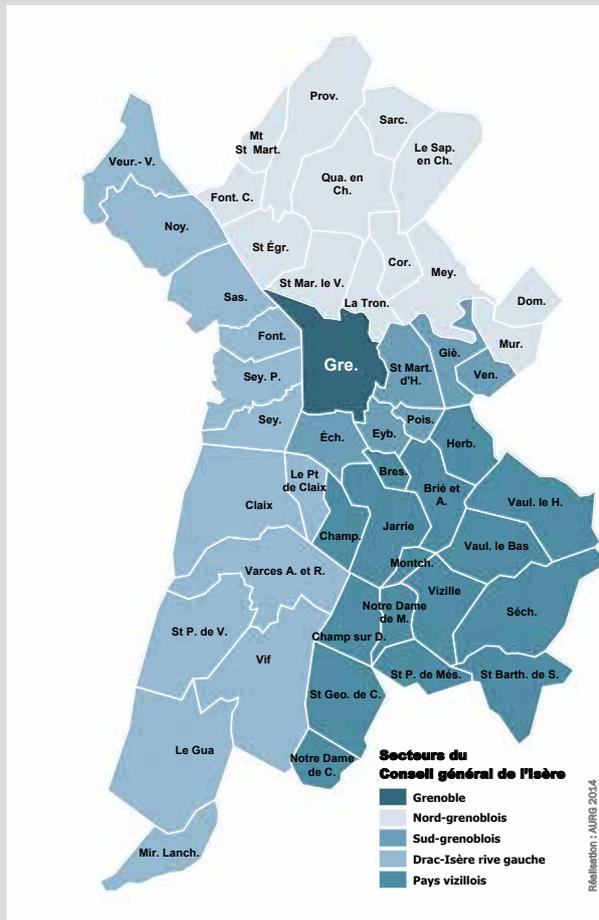
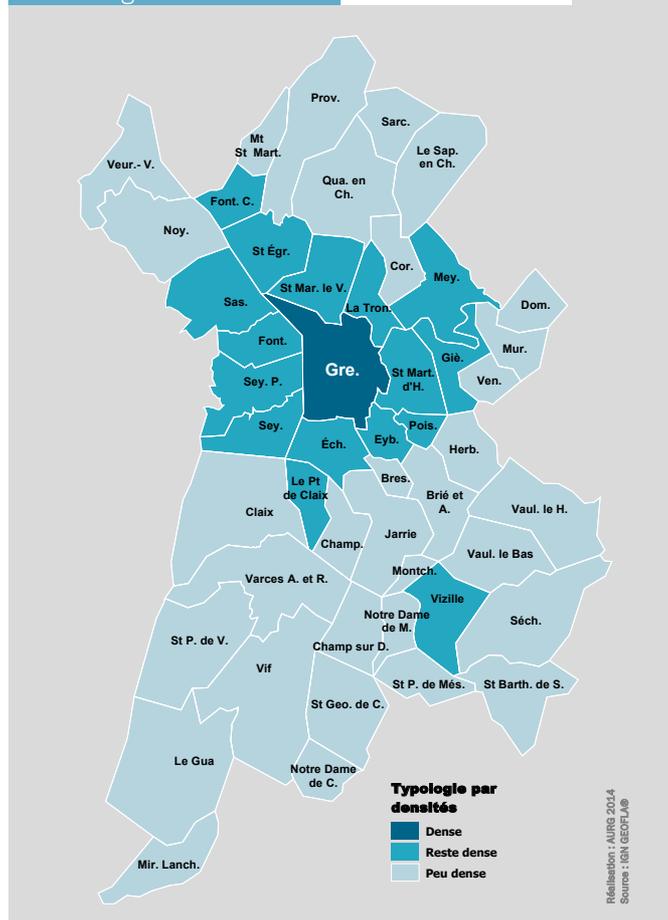
- Regards d'ailleurs, interview de JL Outin**

PAGE27

- Conclusion**



Les zonages d'observation



De fortes inégalités atténuées par la redistribution



LES 10 % LES PLUS PAUVRES DÉCLARENT UN REVENU MENSUEL DE MOINS DE 610 € ET LES 10 % LES PLUS RICHES DE PLUS DE 3 350 €

En 2011, le revenu médian par unité de consommation des ménages de l'agglomération grenobloise s'élève à 1 720 € par mois, soit un peu plus qu'en France métropolitaine (1 600 €) et qu'en Isère (1 690 €). A Grenoble et dans les communes les plus urbaines, le revenu des ménages est nettement inférieur au reste de l'agglomération.

Les inégalités de revenu sont plus marquées dans l'agglomération que dans le reste du département : les 10 % des ménages les plus riches déclarent des revenus 5,5 fois supérieurs aux 10 % des ménages les plus modestes. Ce rapport est de 4,6 en Isère (5,6 en France). Comme dans toutes les villes-centre, la différence entre bas et hauts revenus est encore plus importante à Grenoble.

Les communes correspondant à ces découpages sont en **page 3**

Indicateurs de revenu (en € par mois)

	GRENOBLE	RESTE VILLE DENSE	VILLE PEU DENSE	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE	FRANCE
Revenu médian par UC	1 584 €	1 695 €	2 046 €	1 720 €	1 690 €	1 602 €
Revenu des 10 % les plus pauvres	435 €	646 €	1 046 €	607 €	693 €	577 €
Revenu des 10 % les plus riches	3 273 €	3 230 €	3 773 €	3 350 €	3 173 €	3 247 €
Rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres	7.5	5.0	3.6	5.5	4.6	5.6

Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés 2011



Le revenu disponible en France métropolitaine

La fiscalité et les systèmes de redistribution sociale réduisent fortement les inégalités de revenus.

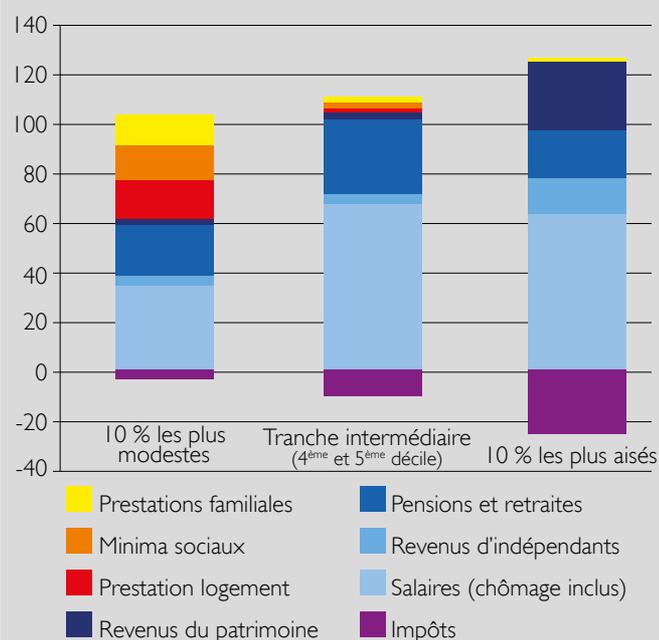
Pour des raisons de disponibilité de sources à l'échelon local, ce cahier porte sur l'analyse du revenu fiscal déclaré. Les revenus issus des déclarations d'impôts comportent les salaires, les revenus d'indépendants, les pensions et retraites et les revenus du patrimoine. Mais le revenu fiscal ne permet pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages. Pour cela, il faudrait ajouter les prestations et revenus sociaux et soustraire les impôts directs.

Faute de données locales, on peut seulement estimer de grandes tendances à partir des moyennes nationales. Ainsi, la composition du revenu disponible varie fortement selon le niveau de vie.

> Pour les 10 % les plus modestes les prestations sociales constituent 42 % du revenu disponible (minima sociaux : 15 %, prestations logement : 15 % et prestations familiales : 12 %), viennent ensuite les salaires (34 %).

> Pour les ménages au niveau du revenu médian, les prestations sociales n'atteignent que 4 % du revenu disponible.

Composition du revenu disponible



Source : INSEE - DGFIP, revenus disponibles localisés 2010

- > Pour les 10 % les plus riches, les salaires constituent 64 % des ressources, les revenus du patrimoine 28 %.
- > Les impôts directs impactent les ressources des plus riches de 26 % et de 4 % pour les plus pauvres.
- > Le rapport entre le revenu fiscal déclaré des plus riches et des plus pauvres est de 5,6. En prenant en compte la fiscalité et les revenus de transfert, ce ratio n'est plus que de 3,5.

DÉFINITION Revenu fiscal

Il s'agit des revenus déclarés aux impôts par les contribuables : salaires, indemnités maladie et chômage, pensions d'invalidité et retraites (hors minimum vieillesse), pensions alimentaires reçues, revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine.

Unité de consommation (UC)

Pour tenir compte de compositions différentes des ménages, les revenus fiscaux des ménages sont rapportés au nombre d'unités de consommation (1^{er} adulte = 1UC, conjoint ou personnes de plus de 14 ans : 0,5 UC, enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC).

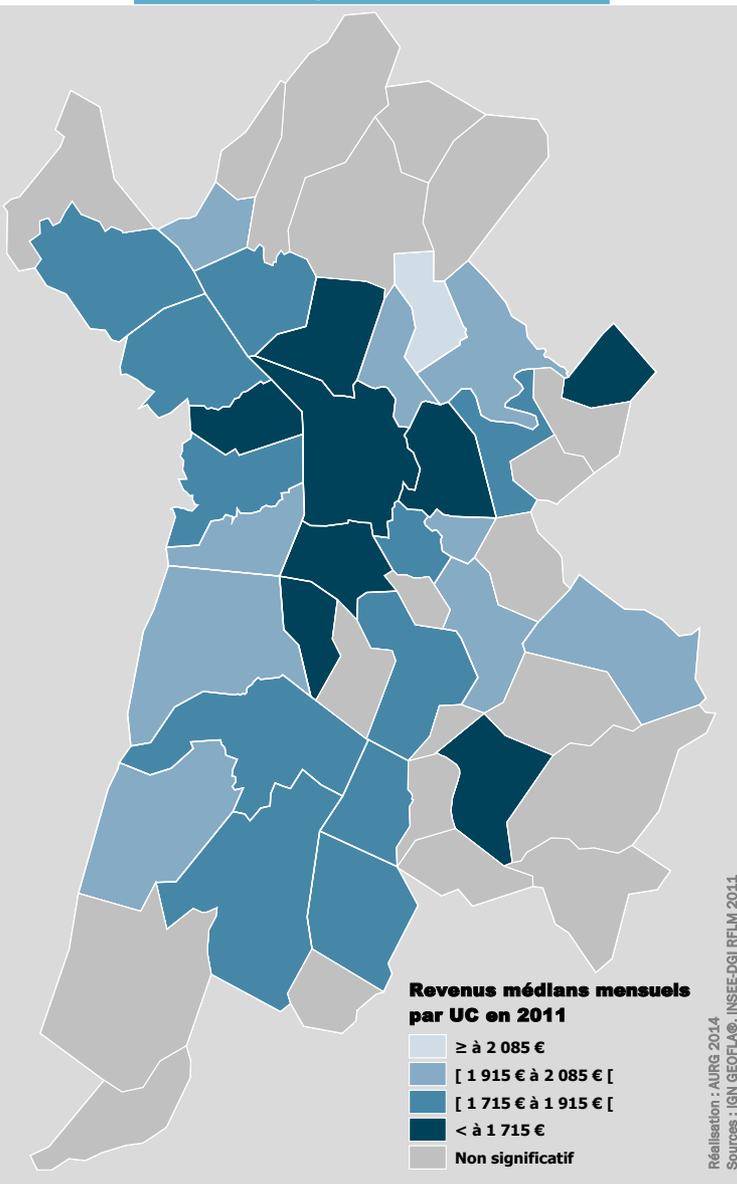
Déciles, médiane, rapport interdécile

Les neuf déciles de niveau de vie, D1 à D9, partagent la population en dix groupes d'effectifs égaux, des plus modestes aux plus aisés. La médiane (D5) est la valeur qui partage la population en deux. Le rapport interdécile mesure les inégalités de niveaux de vie. Il se calcule en rapportant le revenu des 10 % les plus riches à celui des 10 % les plus pauvres (D9/D1).

Une population moins riche dans les pôles urbains que dans les petites communes périurbaines

La pauvreté se concentre au cœur de l'agglomération, dans les quartiers offrant des logements à bas loyers, dans le parc social ou le parc privé dégradé. Les ménages aisés sont très présents dans le centre de Grenoble et sur les côteaux.

Revenus médian par unité de consommation



La cartographie des revenus met en évidence de fortes disparités entre communes.

Le revenu médian par unité de consommation est le plus faible à Echirolles (1 430€ par mois), Pont-de-Claix (1 440 €), Fontaine (1 450 €), St-Martin-d'Hères (1 500 €), Vizille (1 560 €) et Grenoble (1580 €).

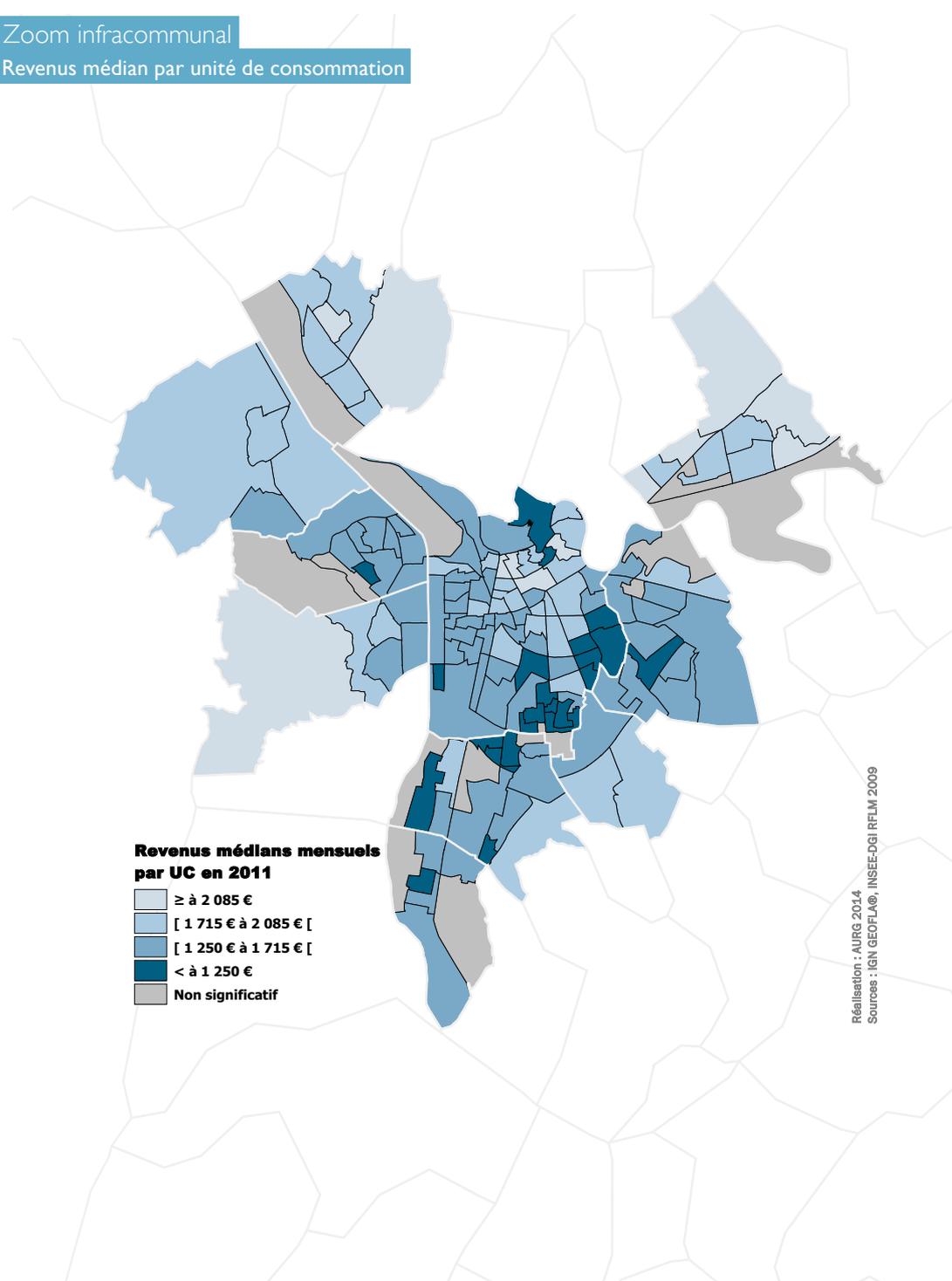
C'est aussi dans ces communes, ainsi qu'à St- Martin-le-Vinoux, Eybens, Domène et Seyssinet-Pariset que les 10 % les plus pauvres ont les plus faibles revenus, inférieurs à 830 € par mois par équivalent adulte.

Les revenus médians par UC sont les plus élevés à Corenc (3 030 €), Bresson (2 610 €), Herbeys (2 560 €), Venon (2 510 €) et Quaix-en-Chartreuse (2 510 €).

Mais les ménages les plus aisés se retrouvent aussi à La Tronche, Meylan, Brié-et-Angonnes, Seyssins et Claix avec un revenu mensuel supérieur à 4 100 € pour les 10 % les plus riches.

La géographie des revenus est très liée à la nature du parc de logements. La pauvreté est très présente dans les communes accueillant un parc locatif peu cher, parc à vocation sociale ou parc privé dégradé faisant office de parc social. A l'autre extrémité, la richesse se concentre dans les secteurs offrant de grandes villas en accession à la propriété.

Zoom infracommunal
Revenus médian par unité de consommation

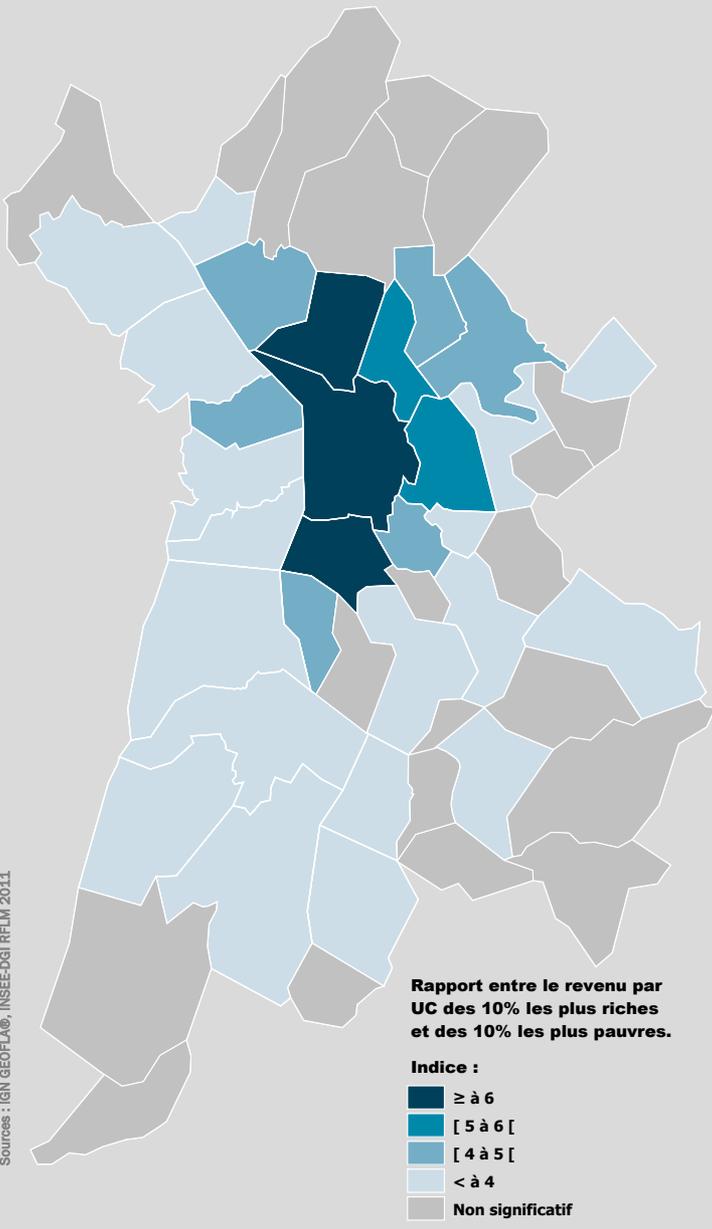


Au cœur de l'agglomération, les quartiers d'habitat social de Grenoble (Les Trembles, Arlequin, Mistral, Jouhaux, Village Olympique Sud) et d'Echirolles (Les Essarts) sont les plus pauvres : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à 830 € par mois.

Le centre de Grenoble (Crequi-Victor Hugo, Jean-Jaures) et les quartiers résidentiels situés dans un cadre verdoyant (dans le haut de Meylan ou dans l'IRIS Maupertuis-St-Mury-Charlaix, dans le haut de Seyssinet-Pariset) accueillent des ménages aisés dont le revenu médian par UC excède 2 250 € par mois.

De fortes inégalités de revenus au cœur de l'agglomération

Rapport entre les revenus les plus riches et les plus pauvres



Dans la Métro, parmi les communes* de plus de 2000 habitants, le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres varie de 2,9 à Champ-sur-Drac à 7,5 à Grenoble. Ces écarts sont plus marqués dans les grosses communes où la population est plus hétérogène mais les inégalités peuvent être tirées par le haut ou par le bas :

ainsi, les communes d'Echirolles (6,3), de St-Martin-le-Vinoux (6,1), La Tronche (5,6) et St-Martin-d'Hères (5,0) se caractérisent aussi par de fortes inégalités de revenus. Pour La Tronche, ce résultat s'explique principalement par l'importance des revenus des 10 % les plus riches alors que pour les autres communes, cela est essentiellement lié à la faiblesse des ressources du 1^{er} décile.

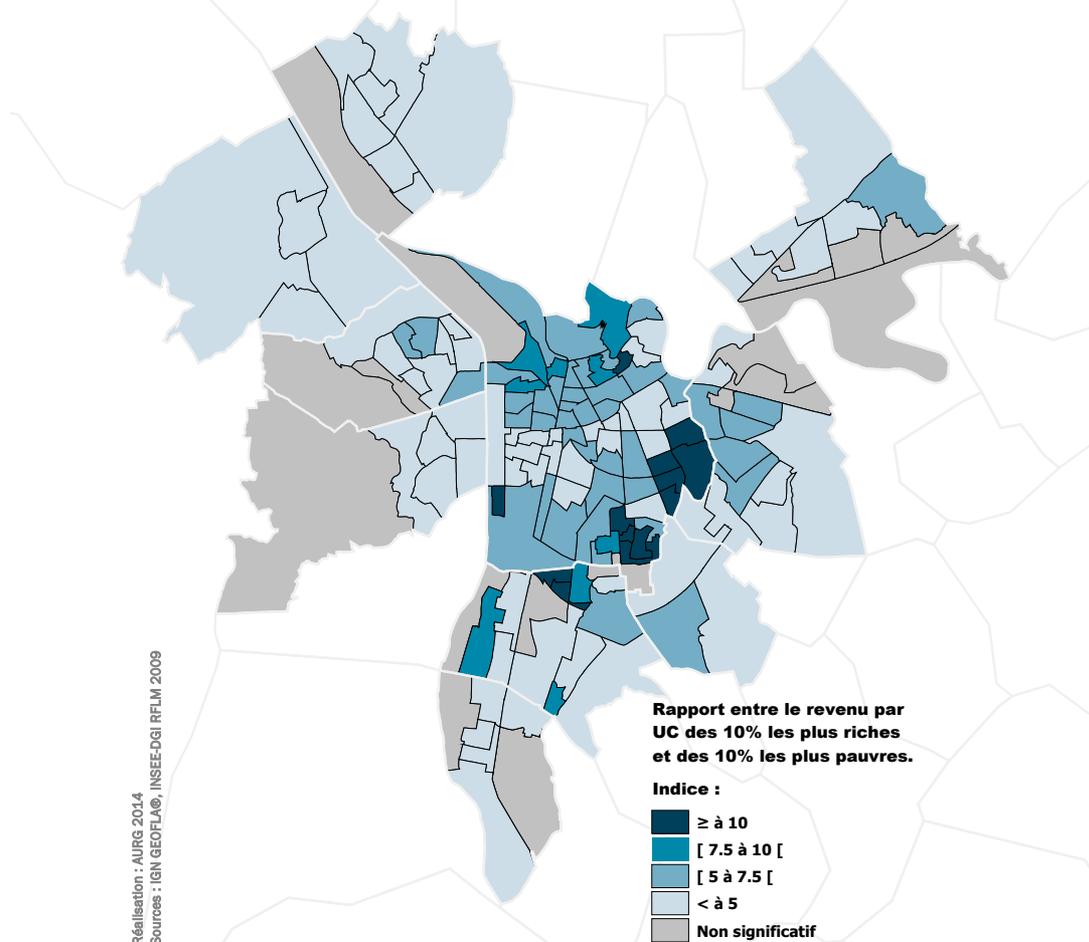
*Les données sur le revenu par décile ne sont pas diffusées pour les communes de moins de 2 000 habitants.

DÉFINITION IRIS

La notion d'IRIS « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » constitue la brique de base de l'INSEE en matière de diffusion de données infra-communales. Pour des raisons de confidentialité et de robustesse statistique, un IRIS comporte de l'ordre de 2 000 habitants. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Le zonage en IRIS est consultable sur le site de l'OBS'Y.

Zoom infracommunal

Rapport entre les revenus les plus riches et les plus pauvres



Les contrastes sont encore plus marqués à l'échelle des IRIS. Le rapport de revenus entre riches et pauvres est supérieur à 10 dans douze quartiers situés à Grenoble (Poterne, Notre Dame, Baladins, Mistral, Teisseire, Paul Cocat, Jouhaux, Helbronner-Geants, Arlequin, Les Trembles, Abbaye) ou Echirolles (Les Essarts). Ces quartiers se caractérisent tous par la faiblesse du revenu des 10 % les plus pauvres : moins de 225 € par mois alors que dans l'ensemble de la Métro le 1er décile s'élève à 610 € par mois. A l'exception du quartier Notre-Dame, le revenu des ménages les plus riches de ces quartiers est relativement peu élevé puisqu'il est inférieur au 9^{ème} décile de la Métro. Les quartiers Gare et Grenette à Grenoble sont aussi très inégalitaires, mais dans ce cas c'est la présence de ménages très riches qui l'explique. Parmi les quartiers de l'agglomération grenobloise où les revenus des habitants sont homogènes, on trouve

des quartiers modestes, mais aussi des quartiers intermédiaires ou aisés. Certains quartiers qualifiés d'intermédiaires à l'échelle de l'agglomération sont parfois considérés comme aisés à l'échelle de la commune, comme Le-Village à St-Martin-d'Hères. A l'échelle de l'agglomération, les quartiers Arc-en-ciel et Villancourt à Pont-de-Claix, les Alloves à St-Martin-d'Hères, l'IRIS Ouest-Sud à Echirolles ou La Falaise à Sassenage apparaissent comme homogènes et modestes. Predieu à St-Egrève, Pacalaire et Les-Iles-Nord à Seyssinet-Pariset, Poya-Plans à Fontaine, Le-Village à St-Martin-d'Hères sont homogènes avec des revenus intermédiaires. Alors que les quartiers Frange Verte-Commanderie à Echirolles, les IRIS Ingenieries-Rolandiere et La Plaine à Sassenage, le quartier Barnave-St Robert à St-Egrève se positionnent plutôt dans le haut du classement.

Des ressources qui varient nettement avec l'âge et le type de logement

Dans l'agglomération comme ailleurs, c'est à la cinquantaine que les revenus des ménages sont les plus élevés, à l'apogée de leur carrière professionnelle et à l'âge où les enfants ont pris leur autonomie. Les revenus diminuent à l'âge de la retraite après 75 ans, ils sont à peine plus élevés qu'à 35 ans. Par contre, le patrimoine augmente avec l'âge.

Autre constat : plus on avance en âge et moins les écarts de revenus entre riches et pauvres sont marqués.

A deux exceptions près, le revenu médian par UC des ménages est toujours le plus faible à Grenoble et le plus élevé dans l'agglomération peu dense, les communes de première couronne étant dans une situation intermédiaire. Cette hiérarchie territoriale est aussi le reflet des mobilités et du parcours résidentiel des ménages, avec des ménages aisés qui quittent le cœur d'agglomération pour accéder à la propriété dans des maisons individuelles en périphérie. Les exceptions concernent les plus de 75 ans qui sont plus aisés à Grenoble (parce que le phénomène de périurbanisation n'existait quasiment pas) que dans la première couronne. Les trentenaires sont eux aussi plus aisés dans la ville centre qu'à sa proche périphérie.



Indicateurs de revenus selon l'âge (en € par mois) et par UC - Agglomération grenobloise

	MOINS DE 30 ANS	30-39 ANS	40-49 ANS	50-59 ANS	60-74 ANS	75 ANS ET PLUS
Revenu médian par UC	1 432 €	1 627 €	1 629 €	1 993 €	1 923 €	1 654 €
Revenu des 10 % les plus pauvres	358 €	489 €	523 €	724 €	821 €	860 €
Revenu des 10 % les plus riches	2 500 €	3 058 €	3 268 €	3 851 €	3 805 €	3 176 €

Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés 2011

Indicateurs de revenus selon la taille du ménage (en € par mois) - Agglomération grenobloise

	1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES ET PLUS
Revenu médian par UC	1 579 €	1 956 €	1 835 €	1 772 €	1 223 €
Revenu des 10 % les plus pauvres	511 €	869 €	695 €	722 €	364 €
Revenu des 10 % les plus riches	3 020 €	3 700 €	3 397 €	3 300 €	2 917 €

Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés 2011



Ce sont les familles de 5 personnes et plus qui bénéficient du plus faible revenu par équivalent adulte. A l'opposé, les couples sans enfant disposent des revenus les plus confortables.

L'écart entre riches et pauvres est particulièrement fort pour les grandes familles, où l'on constate que les 10 % les plus riches gagnent huit fois plus que les 10 % les plus pauvres. Ceci s'explique par la faiblesse du niveau de revenu des plus pauvres. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, ce revenu ne reflète pas le niveau de vie réel car il ne prend pas en compte les prestations sociales et familiales.

Indicateurs de revenus selon le statut d'occupation du logement (en € par mois) - Agglomération grenobloise

	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE SOCIAL	LOCATAIRE AUTRE
Revenu médian par UC	2 089 €	891 €	1 538 €
Revenu des 10 % les plus pauvres	1 129 €	170 €	509 €
Revenu des 10 % les plus riches	3 829 €	1 797 €	2 857 €

Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés 2011



Le statut d'occupation du logement est le facteur le plus discriminant. Le revenu médian des propriétaires est 1,4 fois plus élevé que celui des locataires du secteur privé. Entre locataires du privé et locataires du secteur social le rapport est de 1,7. Par ailleurs, ces derniers sont un peu plus pauvres

à Grenoble (790 € par mois par UC) et, dans une moindre mesure, dans le reste de la ville dense (940 €) que dans les autres communes de la Métro (1 190 €). Cette hiérarchie ne se retrouve pas pour les locataires privés ni pour les propriétaires : les ménages de la première couronne sont moins riches qu'à Grenoble, ce qui est sans doute le reflet d'un marché du logement plus cher dans la ville-centre que dans sa périphérie.

Les écarts de revenus se creusent lorsque les facteurs se combinent.

Ainsi à Grenoble, l'écart est maximum entre une famille monoparentale vivant dans le parc social (460 € de revenu mensuel médian par UC) et un couple sans enfant, propriétaire de son logement (2 020 €).

Des inégalités moins marquées dans l'agglomération grenobloise qu'ailleurs

COMPARAISON AU SEIN DU PANEL BARO'METRO

Toutes les productions de l'OBS'Y appuient leurs comparaisons entre agglomérations sur un panel d'agglomérations de taille et enjeux similaires, celui de l'outil Baro'Méto, auquel a été rajouté ici Lyon comme capitale régionale.

Parmi les 13 agglomérations du panel de comparaison Baro'Méto, Grenoble se positionne au 6^{ème} rang derrière Aix, Rennes, Toulouse, Nantes et Bordeaux.

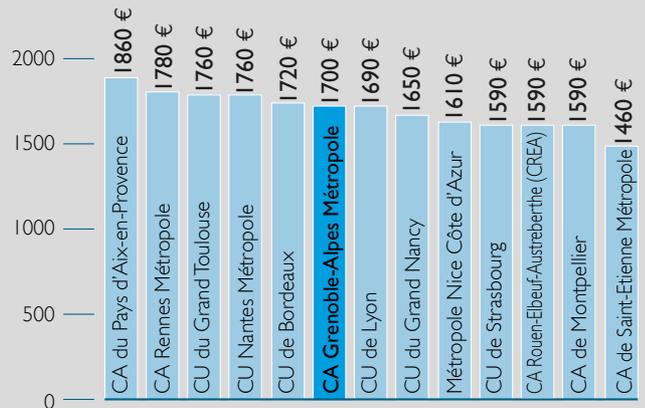
Si l'on compare le revenu médian par unité de consommation en fonction de critères plus précis, âge, statut d'occupation ou taille des ménages, l'agglomération grenobloise se retrouve presque toujours en milieu de classement. Seules exceptions, les ménages de moins de trente ans et les ménages d'une personne qui sont relativement plus aisés et qui positionnent la Métro au 3^{ème} rang du panel. Ce résultat reflète l'attractivité de l'agglomération grenobloise pour les jeunes actifs diplômés. Le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres varie de 8,3 à Montpellier à 5,1 à Nantes. Grenoble se situe parmi les agglomérations les moins inégalitaires (4^{ème} rang), avec un rapport inter décile à 5,7.

DÉFINITION

L'INSEE réalise tous les 5 ans environ des enquêtes « budget des familles » permettant d'étudier les consommations moyennes de biens et services et d'analyser les écarts de consommation selon le profil des ménages. Les deux dernières enquêtes ont eu lieu en 2005/2006 et 2011. Réalisées par sondage, elles ne permettent pas d'obtenir des résultats à l'échelon local.

Pour en savoir plus : INSEE-PREMIERE N° 1458 – juillet 2013 « Les comportements de consommation en 2011 »

Revenu médian par unité de consommation (en € par mois)



Source : INSEE-DGI - revenus fiscaux localisés 2009

DÉFINITION Consommation

La consommation correspond à l'ensemble des dépenses d'un ménage dont sont exclues les dépenses d'investissement comme les achats immobiliers, les gros travaux et les placements financiers. On exclut aussi les impôts directs acquittés par le ménage (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière...).

Dépenses de logement

Les accédants ne sont pas distingués des autres propriétaires : leurs remboursements de prêts immobiliers (hors intérêts d'emprunt) sont, comme le définit la comptabilité nationale, de l'épargne et non de la consommation.



Budget des familles

Le transport, l'alimentation et le logement sont les principaux postes de dépenses des ménages français

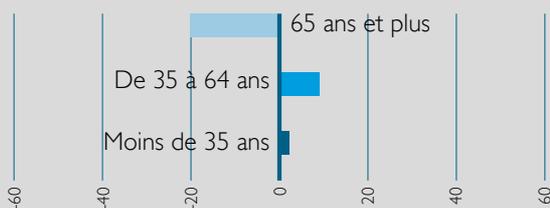
Entre 2005 et 2011, le poids des différents postes de consommation est resté stable malgré les dégradations de la situation économique. Le transport est le premier poste de dépense des ménages, il représente en 2011 16,9 % de l'ensemble des dépenses. Viennent ensuite l'alimentation (15,9 %) et le logement (12,9 %).

Il faut préciser que dans cette étude, la consommation des logements des propriétaires se limite à la dépense d'énergie (chauffage, éclairage), aux charges diverses et aux dépenses de petit entretien. De ce fait, les dépenses de logement sont très différentes selon le statut d'occupation : elles représentent de l'ordre de 23 % du budget des locataires et seulement 8 % pour les propriétaires.

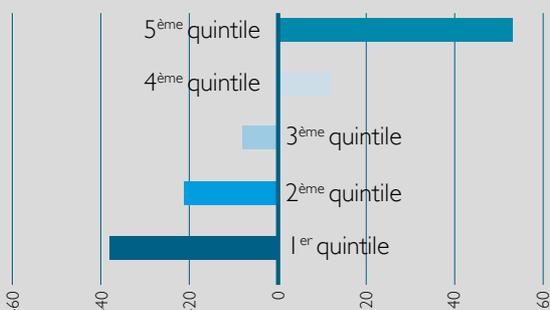
Les 20 % des ménages les plus aisés consomment 2,5 fois plus que les 20 % les plus modestes

Les niveaux de consommation sont très différents selon les profils des ménages, ils varient en fonction de l'âge, la composition familiale ou les ressources.

Ecart à la moyenne des niveaux de consommation 2011 selon l'âge de la personne de référence



Ecart à la moyenne des niveaux de consommation 2011 selon le niveau de vie



Source : INSEE, Enquêtes Budget de famille - Données provisoires pour 2011

Les dépenses sont les plus élevées pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 35 à 64 ans. Les ménages de moins de 35 ans ont un niveau de consommation proche de la moyenne alors que les personnes âgées sont en dessous. Si les plus âgés continuent de consommer moins que la moyenne, l'écart s'est réduit : en 2005 ils consommaient 33 % de moins que la moyenne contre 20 % en 2011.

Les dépenses des familles augmentent bien-sûr avec le nombre de ses membres, mais ramenés en termes d'unité de consommation, les niveaux de consommations sont très proches.

En revanche, le budget varie fortement en fonction du niveau de vie des ménages. Les 20 % les plus pauvres consomment 38 % de moins que la moyenne, les 20 % les plus riches 53 % de plus. La structure du budget est aussi très différente. L'alimentation est une dépense incontournable, dont le poids décroît au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. De même, qu'ils soient locataires ou propriétaires, les ménages consacrent au logement une part de leur budget d'autant plus faible que les ressources sont élevées. A l'opposé, les frais d'hôtel ou de restaurant sont plus importants lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie.

Entre 2005 et 2011, la consommation par ménage est quasiment stable (+ 0,1 % en moyenne par an en euros constants), avant de diminuer fortement en 2012

Entre 2005 et 2011, dans le prolongement des tendances antérieures, les disparités entre riches et pauvres ont eu tendance à se réduire pour plusieurs postes, comme le transport, les logements ou les loisirs et la culture. Ainsi, le poids du logement dans le budget des locataires aisés a eu tendance à augmenter alors qu'il est resté stable pour les locataires modestes. L'alimentation fait exception. Avec la crise et la stagnation du niveau vie, les écarts observés entre les plus modestes et les plus aisés se sont maintenus.

Le poids des dépenses de loisirs et culture dans le budget des familles a diminué. Entre 2005 et 2011, cette évolution est surtout liée à la baisse des prix du matériel audiovisuel et de l'informatique. Mais depuis 2012, les données sur les comptes nationaux montrent une forte réduction de la consommation de loisirs par ménage du fait de restrictions sur ce poste.

Plus généralement, en 2012, l'INSEE constate, pour la première fois depuis 1993, un repli de la dépense de consommation finale des ménages. Le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé : alors que la progression du revenu disponible brut a ralenti, les prix ont continué d'augmenter fortement.

Pauvreté : derrière un mot, différentes réalités

Mesurer la pauvreté est un exercice difficile car le phénomène comporte de multiples dimensions et ne peut s'appréhender par la seule mesure monétaire. Quatre approches sont couramment utilisées :

> **La pauvreté monétaire** : cette mesure est centrée sur l'analyse relative des ressources des ménages et de leur niveau de vie. Il s'agit d'une mesure relative car la pauvreté est mesurée par rapport au revenu médian. Les seuils traditionnellement retenus par l'INSEE et l'Observatoire National de la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (ONPES) sont fixés à 60 % ou 50 % du niveau de vie médian. La mesure de la pauvreté à des seuils inférieurs permet d'approcher la pauvreté extrême.

> **La pauvreté administrative** : elle concerne les personnes percevant l'un des 9 minima sociaux existant en France. Sont donc considérés comme pauvres les individus reconnus par l'administration à travers un statut et le versement d'un revenu de redistribution.

> **La pauvreté en condition de vie*** : elle désigne un manque global d'éléments de bien-être matériel mesuré à l'échelle d'un ménage. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté en condition de vie, la proportion de ménages ayant au moins une des 8 carences ou difficultés parmi les 27 retenues* ».

> **Pauvreté subjective** : appelée aussi pauvreté « ressentie », elle porte sur la perception d'individus interrogés quant à leur situation et à la difficulté à équilibrer leur budget, quelles qu'en soient les causes.

*EXEMPLES DE DIFFICULTÉS OU CARENCES RETENUES PAR L'INSEE

- **Contrainte budgétaire** (fréquence des découverts bancaires, aucune épargne à disposition)
- **Retards de paiement**
- **Restrictions budgétaires** (les moyens financiers ne permettent pas de payer une semaine de vacances une fois par an, de recevoir, de manger de la viande tous les deux jours...)
- **Difficultés de logement** (surpeuplement, logement difficile à chauffer, logement bruyant...)

DES DISPARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Même si de nombreux Français se sentent exposés à la pauvreté et à l'exclusion, ces phénomènes se concentrent principalement sur quelques catégories de population.

D'après le dernier rapport au gouvernement sur la pauvreté en France (Evaluation de la première année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale –IGAS janvier 2014), les situations de pauvreté ont

augmenté et se sont diversifiées. De nouvelles typologies de précaires apparaissent : une mère élevant seule ses enfants, un couple de quinquagénaires sans travail, un étranger qui attend la normalisation de sa situation ou un habitant d'une zone sensible.

DÉFINITION

Définition du taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, (40 %, 50 ou 60 %) dénommé seuil de pauvreté.

Le revenu pris en compte est le revenu dit « disponible après impôts et prestations sociales. En 2011 :

> le seuil à 60 % dit seuil de pauvreté s'établit à 977 € par Unité de consommation

> Le seuil à 50 % dit seuil de grande pauvreté s'établit à 814 € par unité de consommation

> Le seuil à 40 % dit seuil de très grande pauvreté s'établit à 623 € par unité de consommation

Taux de pauvreté à 60 % du revenu médian

	ISÈRE	FRANCE MÉTROPOLITAINE
Taux global 60 %	11,3 %	14,0 %
Moins de 20 ans	15,7 %	20,5 %
Plus de 65 ans	7,4 %	8,8 %
Famille monoparentale	26,8 %	31,0 %
Zone urbaine	12,1 %	15,0 %
Zone rurale	8,0 %	11,7 %

Source : INSEE 2011

L'ISÈRE : UN DÉPARTEMENT PLUTÔT ÉPARGNÉ

Avec un taux de pauvreté (à 60 % du revenu médian) de 11,3 % l'Isère est, en 2011, le 12^{ème} département le moins pauvre en France métropolitaine, ce classement favorable se vérifie pour toutes les composantes de population.

Les tendances iséroises sont les mêmes qu'au niveau national : un taux de pauvreté plus marqué chez les jeunes, dans les zones urbaines et au sein des familles monoparentales où ce taux atteint près de 27 %.

En isère,

11,3 % de la population est en situation de pauvreté

6 % en situation de grande pauvreté

2,4 % en situation de très grande pauvreté

1 habitant sur 6 en situation de précarité

DÉFINITION

La CAF produit également son propre indicateur afin d'estimer la population pauvre : **le seuil de bas revenu** issu de l'enquête revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE. **En 2012 ce seuil est fixé à 1 001 € par UC** (seuil correspondant à 60 % du revenu médian des allocataires CAF).

Allocataires fragiles : allocataires au-dessus du seuil de bas revenu grâce aux prestations versées par la CAF.

DÉFINITION

****FSL** : Fonds de solidarité pour le logement, il s'agit du principal outil financier du Plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes en difficulté économique et sociale (PALHDI).

Sur le territoire de l'agglomération grenobloise, 55 742 personnes vivent sous le seuil de bas revenu défini par la CAF, soit 15,4 % des allocataires CAF de moins de 65 ans (public cible de la CAF). Le territoire compte également 25 500 personnes qui se maintiennent au-dessus du seuil de bas revenu grâce aux prestations versées par la CAF (soit 7 % des 0-65 ans). Il s'agit des allocataires dits « fragiles ». Ensemble, les allocataires à bas revenu et fragiles représentent près d'un quart de la population de l'agglomération.

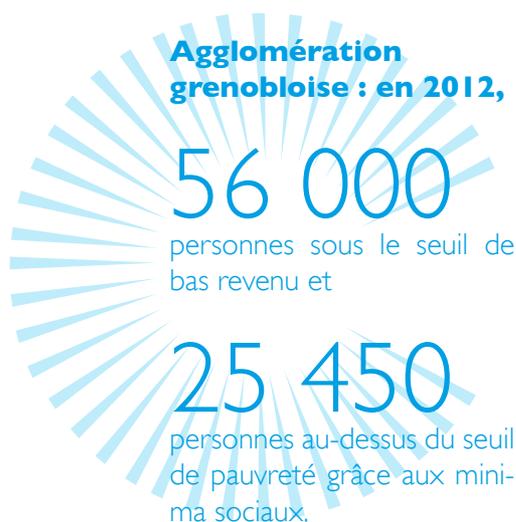
Les enfants sont particulièrement exposés à ces situations difficiles : 18 082 d'entre eux vivent dans un ménage sous le seuil de bas revenu, soit un enfant de moins de 15 ans sur 5.

Une autre manière d'appréhender la situation financière des ménages : **la notion de reste pour vivre.**

La notion de « reste à vivre » n'a aucune définition officielle en France*, même si elle est souvent utilisée par différents acteurs.

Pour appréhender cette notion, le conseil national de lutte contre les exclusions (CNLE) s'appuie sur les lois sur le surendettement : « le reste à vivre est la part des ressources qui doit rester à une personne ou à un ménage pour assumer l'ensemble de ses dépenses essentielles définies par la loi (dépenses de logement, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, de nourriture et de scolarité) dans la limite d'un plafond défini par décret ».

*Rapport du Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – CNLE - Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence. Analyse établie autour du concept de « reste à vivre » - Juin 2012





zoom sur

Deux approches de la notion de reste à vivre

Les CCAS et le Conseil général de l'Isère s'appuient sur la notion de

reste pour vivre afin d'avoir une appréhension globale des situations des ménages qui demandent des aides.

Au Conseil général de l'Isère l'attribution du FSL** intervient sur la base d'une évaluation sociale et budgétaire approfondie réalisée par un travailleur social. L'équilibre budgétaire du ménage est apprécié au regard du « **disponible mensuel par personne** », soit la part des ressources restant au ménage une fois déduites les charges mensualisées. Si ce « disponible mensuel » est inférieur à 150 € par personne, le FSL est déclenché afin d'éviter les risques d'exclusion. Les charges mensualisées comprennent les charges liées au logement (loyer net, charges locatives, énergie, eau, impôts locaux, assurance habitation) et les autres charges (impôt sur le revenu, mutuelle, téléphone, assurance voiture, pension alimentaire, frais de garde d'enfants, crédits et dettes...).

Le reste pour vivre utilisé pour l'aide facultative des CCAS

L'aide facultative des centres communaux d'action sociale (CCAS) est mobilisée de plus en plus souvent pour combler le retrait d'autres institutions. En 2013, une étude régionale a été menée sur le reste pour vivre de 3 359 foyers (dont 947 au sein de l'agglomération grenobloise) ayant sollicité 46 CCAS (dont 6 sur l'agglomération).

Le public touché correspond bien au public prioritaire des CCAS.

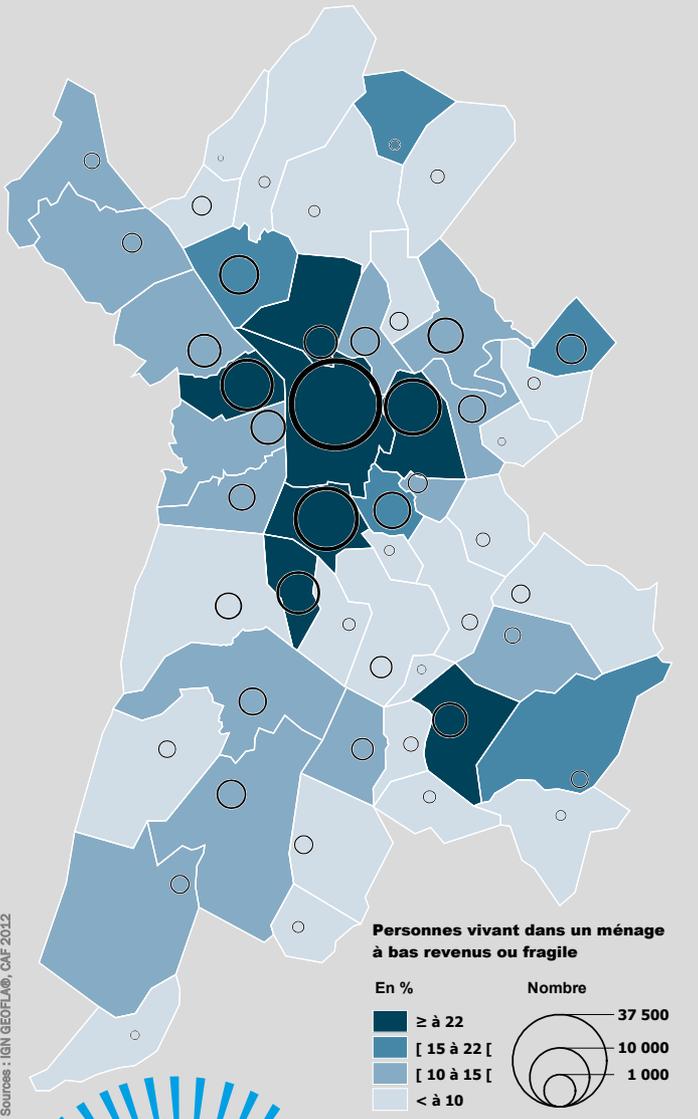
- 60 % sont des personnes seules, 10 % des couples sans enfant et 9 % des parents solos avec enfants.
- Les ménages ont moins de 200 € par mois pour se nourrir, se vêtir et se divertir. Le reste pour vivre moyen est de 100 €/mois pour une personne seule et de 130 € pour une famille avec 1 enfant. Dans l'agglomération, les 3/4 des foyers observés disposent de moins de 249 € par UC.
- On constate un reste pour vivre négatif pour un 1/3 des foyers – (hors dettes), les ressources ne couvrant pas les dépenses contraintes.

Répartition du reste pour vivre parmi les 974 foyers étudiés

PERSONNES SEULES	79 % DU PUBLIC
RPV négatif	32 % dont 11 % < à moins 250 €
RPV de 0 à 99 €	30 %
RPV de 100 à 249 €	15 %

De fortes disparités territoriales

Personnes vivant dans un ménage à bas revenu ou fragile



Sur le territoire de l'agglomération grenobloise, le taux de personnes sous le seuil de bas revenu et fragiles est supérieur de deux points au reste du département.

Sur l'ensemble de l'agglomération grenobloise la part de personnes en-dessous du seuil de bas revenu et fragile est de 7 %.

Le taux de personnes à bas revenu ou fragiles peut varier du simple au double dans l'agglomération. Il est particulièrement élevé à Grenoble (20 %) et dans la couronne du Sud Grenoblois, à Echirolles (35 %) ou St-Martin-d'Hères (23 %). Le nord de l'agglomération présente des taux de personnes à bas revenu ou fragiles relativement faibles, tout comme le Pays Vizillois (excepté la commune de Vizille où ce taux est de 24 %).

La concentration de la précarité dans les villes s'observe également au travers des allocataires CAF sous le seuil de très bas revenu (40 % de la médiane soit 667 € / mois). 7,6 % des allocataires grenoblois et échirollois disposent de moins de 667 € / mois contre 5,2 % en moyenne dans l'agglomération.

Réalisation : AURG 2014
Sources : IGN GEOFLA®, CAF 2012



Les plus grandes communes de France

Le bureau d'étude Compas a réalisé en 2013 une étude sur les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France. La méthodologie utilisée n'est pas la même que celle de l'INSEE, ces taux ne peuvent donc être comparés entre eux.

Cette étude rappelle que la pauvreté est avant tout

urbaine et non rurale comme on l'entend souvent. Les facteurs les plus déterminants :

- Le manque d'emploi
- Le profil sociodémographique des communes (et par exemple présence de population immigrées démunies)
- L'histoire des politiques locales de logement social et l'évolution des prix de l'immobilier.

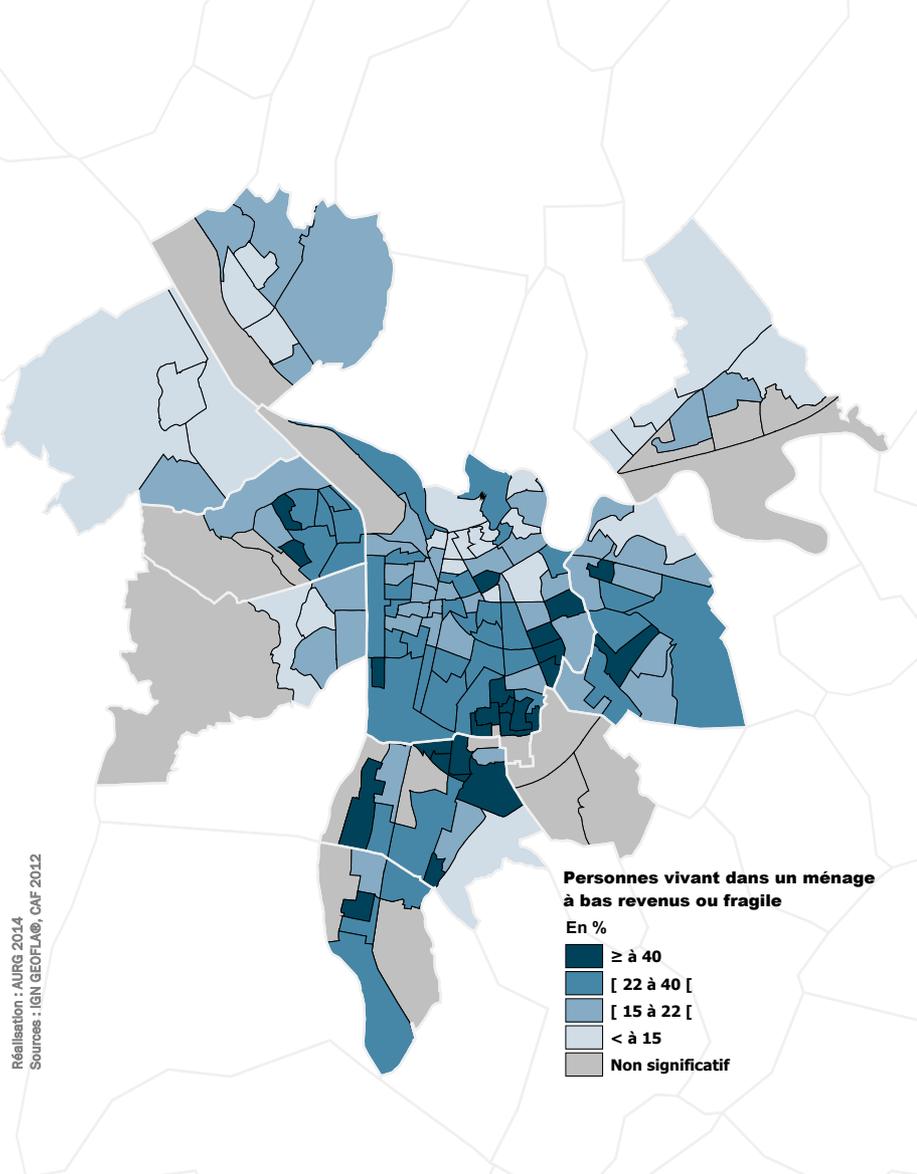
Dans cette étude, le taux de pauvreté à Grenoble est de 18 %, ce qui la classe à la 67^{ème} place des 100 plus grandes villes de France Elle est, sur ce registre, comparable à Rennes, Tours, Colombe, La Rochelle, Cannes, Chambéry et Villejuif.

Zoom infracommunal

Personnes vivant dans un ménage à bas revenu ou fragile

Une approche par quartier fait apparaître, au sein des communes urbaines, de grandes disparités. Ainsi Echirolles abrite deux quartiers, les Essarts et Surieux, dont le taux de personnes à bas revenu ou fragiles est proche des 80 % et des quartiers comme « Mairie Langevin » où ce taux n'atteint pas 10 %. A Grenoble ces disparités sont encore plus marquées puisque 1/4 des personnes à bas revenu ou fragiles se concentrent sur 7 quartiers (Arlequin, Les Trembles, Paul Cocat ; Jouhaut, Mistral, Helbronner-Géants et Vigny Musset).

Réalisation : AURG 2014
Sources : IGN GEOFLAC, CAF 2012



Personnes vivant dans un ménage à bas revenus ou fragile

En %

- ≥ à 40
- [22 à 40 [
- [15 à 22 [
- < à 15
- Non significatif

Allocataires fragiles et à bas revenu

	GRENOBLE	COURONNE SUD GRENOBLOISE	COURONNE NORD GRENOBLOISE	PAYS VIZILLOIS	DRAC ISÈRE RIVE GAUCHE	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE
Nb de ménages allocataires à bas revenu	12 988	5 738	2 187	841	3 828	25 582	58 179
Nb de personnes couvertes dans les ménages à bas revenu	26 349	13 692	4 631	1 928	9 142	55 742	138 010
Part des personnes bas revenu couvertes / pop 0-65 ans	20,0 %	17,8 %	9,0 %	8,2 %	11,7 %	15,4 %	13,5 %
Nb de ménages allocataires fragiles	4 375	2 372	1 034	419	1 715	9 915	24 649
Nb de personnes couvertes dans les ménages fragiles	9 720	6 776	2 646	1 289	5 049	25 480	71 459
Part des personnes couvertes fragiles / pop 0-65 ans	7,4 %	8,8 %	5,2 %	5,5 %	6,4 %	7,0 %	7,0 %
Part des personnes couvertes fragile et bas revenu / pop 0-65 ans	27,4 %	26,6 %	14,2 %	13,6 %	18,1 %	22,5 %	20,5 %

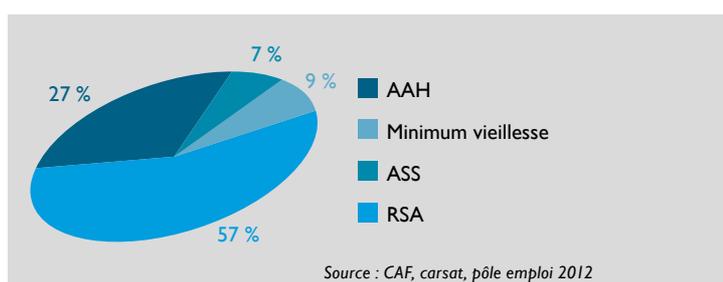
Source : INSEE - CAF 2012

Précarité : 33 000 personnes couvertes par un minimum social

Au sein de l'agglomération grenobloise, près de 33 000 personnes (l'allocataire et sa famille) sont couvertes par l'un des 4 principaux minima sociaux, soit 7,5 % de la population.

- **Plus de la moitié d'entre elles bénéficient du revenu de solidarité active (RSA).** Le RSA sera spécifiquement développé plus loin, étant donné son importance et son lien avec la conjoncture économique.
- **L'allocation adulte handicapé (AAH)** constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social. Il est versé à 6 206 personnes : avec leur famille, ce sont quelques 9 000 personnes qui en bénéficient, soit 6,3 % des moins de 65 ans.
- 2 787 personnes sont couvertes **par le minimum vieillesse**, soit 4,1 % des personnes de plus de 65 ans.
- En 2012, l'ASS est versée à 2 425 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

La part de population couverte par les minima sociaux est, dans l'agglomération grenobloise, supérieure à la moyenne départementale, du fait du poids de Grenoble et surtout de la Couronne Sud grenobloise.



Poids des différents minima sociaux – 31/12/2012

	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE
Population couverte par le RSA socle	18 675	41 443
Population couverte par AAH	8 942	20 754
Population couverte par l'ASS	2 425	5 770
Population couverte par le minimum vieillesse	2 787	5 536
Population couverte par les minima sociaux	32 828	73 503
Part des personnes couvertes RSA socle AAH ou ASS / 0-65 ans	7,8 %	6,3 %
Part des personnes couvertes par le MV / + 65 ans	4,1 %	3,0 %

Source : CAF, carsat, pôle emploi 2012



Impact de la pauvreté sur les conditions de vie

L'enquête sur les indicateurs de bien-être soutenables et territorialisés, IBEST, menée par les laboratoires CREG et PACTE rattachés à l'Université de Grenoble, a interrogé fin 2012, 1000 habitants de l'agglomération grenobloise sur leur bien-être et leurs conditions de vie. La question de la précarité est abordée ici sous l'angle du rapport au travail, croisé avec le niveau de revenu. L'étude illustre la façon dont la précarité impacte, ou pas, la façon de vivre de chacun.

Un lien étroit entre précarité monétaire et conditions d'emploi :

La précarité dans l'emploi renvoie à la fois au contrat de travail (13 % en CDD ou intérim), au fait de subir un temps partiel (sur les 22 % d'actifs à temps partiel, 7 % disent ne pas l'avoir choisi), ou au chômage (9 % des répondants). Au total, un actif sur 4 est en situation de précarité dans l'emploi. Mais les précaires parmi les précaires (sur lesquels porte cet article) sont les chômeurs ou les temps partiels subis : près d'un sur deux (45 %) gagne moins de 1000 euros par mois.

Ce sont en majorité des femmes (71 % de temps partiel subi) mais aussi des jeunes, des moins diplômés, des personnes ayant au moins un parent étranger (44 % des demandeurs d'emploi).

Ressources monétaires contraintes et ressources non monétaires :

la précarité a des conséquences sur la façon de dépenser mais aussi d'appréhender les dépenses. Le coût du logement est, par exemple, très négativement apprécié par les précaires : 54 % d'entre eux estiment qu'il est, au moins, « assez lourd » surtout lorsqu'ils sont locataires (privé : 62 % d'assez lourd ou très lourd, social : 48 %) contre 32 % en moyenne.

Sans doute par difficulté d'accès au crédit, les précaires sont moins nombreux que les autres à en rembourser un (45 %) mais, quand c'est le cas, ils ont beaucoup plus souvent le sentiment d'être endettés (46 %). Ils mettent également beaucoup moins souvent que les autres de l'argent de côté, même si 2 sur 5 disent épargner tous les mois ou presque.

Les 3/4 des précaires disent donc se restreindre tous les mois. Certes, c'est vrai pour la moitié des habitants de l'agglomération mais ce qui est ici significatif c'est que leurs privations concernent non seulement les vacances et loisirs, l'habillement mais aussi le nécessaire (près d'un sur deux l'alimentation). Autre point d'alerte : les restrictions sur les soins médicaux sont importantes (26 %) alors que plus d'un précaire sur 4 est suivi pour des soucis médicaux.

DÉFINITION

Les minima sociaux (MS) visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille). Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. On en compte quatre principaux :

- **le revenu de solidarité active (RSA)** socle et « socle et activité » : instruit par la cgi et versé par la CAF, cette allocation concerne les personnes sans activité salariée ou à très faible activité sur la période considérée.

- **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** : instituée en 1984, elle s'adresse aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Cette allocation est versée par Pôle emploi.

- **l'allocation adulte handicapé (AAH)** : elle est destinée aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Il s'agit d'une allocation versée par la CAF.

- **le minimum vieillesse (MV)** : ce dispositif est constitué de deux allocations, l'ASV et l'ASPA qui permettent d'atteindre le plafond du minimum vieillesse. Ces deux allocations sont différencielles et soumises à condition de ressources et d'âge (65 ans minimum ou âge légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail).

18 700 personnes vivent dans un foyer bénéficiaire du RSA socle

En 2012, 8 184 ménages de l'agglomération grenobloise perçoivent le RSA socle et 1 460 le RSA socle-activité. Ces 9 644 ménages représentent 18 675 personnes, soit 4,8 % des personnes de moins de 65 ans.

Le territoire de l'agglomération grenobloise concentre près de la moitié des personnes couvertes par le RSA socle du département, alors qu'il accueille 34 % de la population de moins de 65 ans.



Les communes correspondant à ces découpages démographiques sont en **page 3**

Les allocataires du RSA socle(*) au 31/12/2012

RSA SOCLE ET SOCLE ET ACTIVITÉ	GRENOBLE	COURONNE SUD GRENOBLOISE	COURONNE NORD GRENOBLOISE	PAYS VIZILLOIS	DRAC ISÈRE RIVE GAUCHE	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE
Nombre d'allocataires	5 093	2 323	649	253	1 324	9 642	20 487
Personnes couvertes	9 583	4 995	1 147	451	2 499	18 675	41 443
Part sur les 0-65 ans	7,3 %	6,5 %	2,2 %	1,7 %	3,2 %	4,5 %	3,6 %

Source : CAF 2012

Les caractéristiques des allocataires du RSA socle

	GRENOBLE	COURONNE SUD GRENOBLOISE	COURONNE NORD GRENOBLOISE	PAYS VIZILLOIS	DRAC ISÈRE RIVE GAUCHE	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE
Couple	15,3 %	15,6 %	10,8 %	12,6 %	13,5 %	14,8 %	14,4 %
Isolé	56,4 %	49,7 %	59,2 %	60,1 %	56,1 %	55,1 %	52,8 %
Monoparental	28,3 %	34,7 %	30,0 %	27,3 %	30,4 %	30,1 %	32,8 %
- de 30 ans	27,3 %	27,2 %	28,7 %	23,7 %	28,0 %	27,4 %	27,9 %
30-50 ans	54,0 %	54,7 %	52,5 %	59,7 %	51,2 %	53,9 %	52,8 %
50-65 ans	18,7 %	18,0 %	18,8 %	16,6 %	20,8 %	18,8 %	19,3 %
Non majoré	89,9 %	87,6 %	89,1 %	91,3 %	88,2 %	89,1 %	87,4 %
Majoré	10,1 %	12,4 %	10,9 %	8,7 %	11,8 %	10,9 %	12,6 %

Source : CAF 2012



zoom sur

Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine.

- Sa première composante le RSA socle remplace le RMI et l'allocation de parent isolé.

- La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité.

Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et activité, l'ensemble assurant généralement un revenu plus élevé aux personnes en emploi, on parle alors de RSA socle + activité.

Attention : le RSA activité seul n'est pas un minimum social.

- Le RSA majoré (ex allocation parent isolé) est versé aux allocataires en situation d'isolement assurant seuls la charge d'enfant(s).

Il n'est pas aisé de dessiner un profil type de l'allocataire du RSA, tant ce dispositif recouvre des réalités différentes. Cette diversité renvoie d'ailleurs à des besoins d'accompagnement différents. Cependant, un certain nombre de caractéristiques statistiques sont notables.

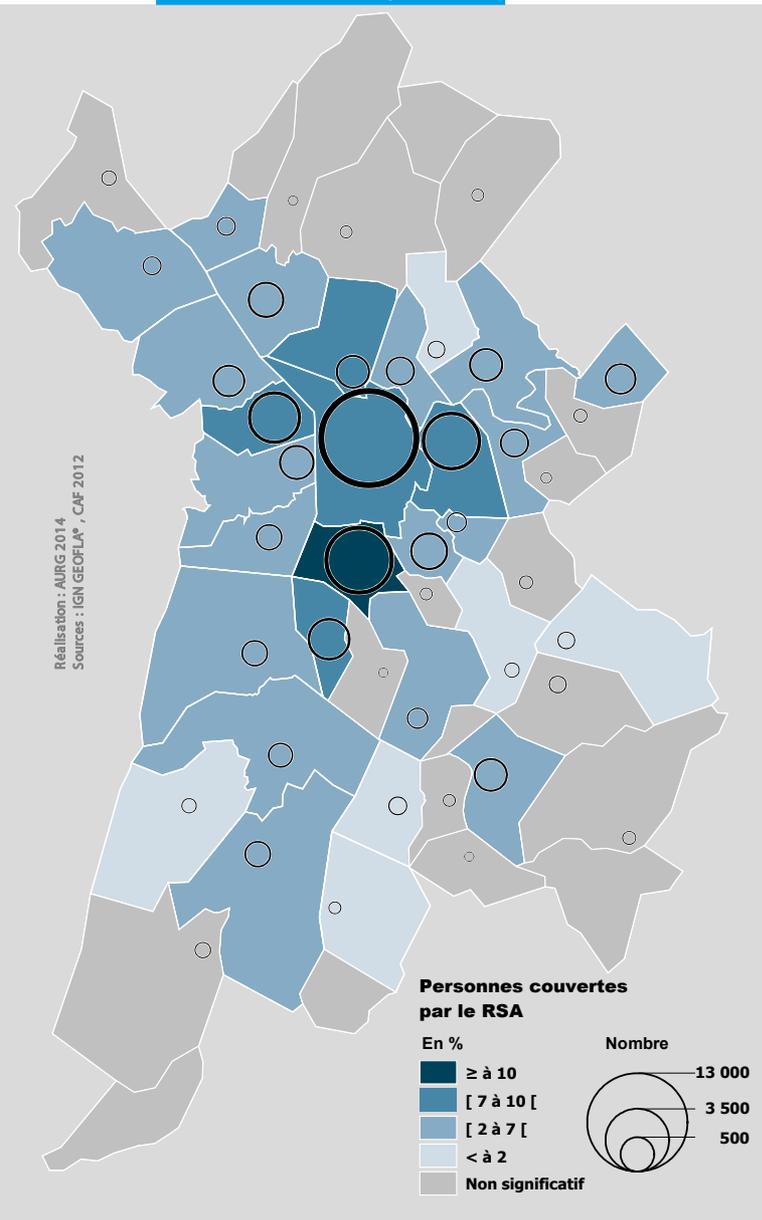
Sur le territoire de l'agglomération, les familles monoparentales, les isolés et les jeunes de moins de trente ans sont surreprésentés. Ainsi, alors qu'elles ne représentent que 10 % des ménages, on compte 30 % de familles monoparentales parmi les ménages allocataires du RSA. De même 55 % des bénéficiaires du RSA sont des personnes isolées, contre 38 % des ménages au total. Si les jeunes sont également en surreprésentation par rapport à leur poids total, un certain nombre d'études sur les parcours des bénéficiaires montrent qu'un tiers d'entre eux ne restent que quelques mois au sein du dispositif.

Ces situations de précarité sont durables pour plus de la moitié des bénéficiaires : si 30 % des allocataires du RSA composante socle restent moins d'un an dans le dispositif, 18 % entre un et deux ans, 22 % entre deux et trois ans et 30 % sont bénéficiaires depuis plus de trois ans.

(*) Dans la notion de RSA socle nous incluons les allocataires du RSA socle et activité

Des bénéficiaires du RSA situés dans les quartiers fragiles

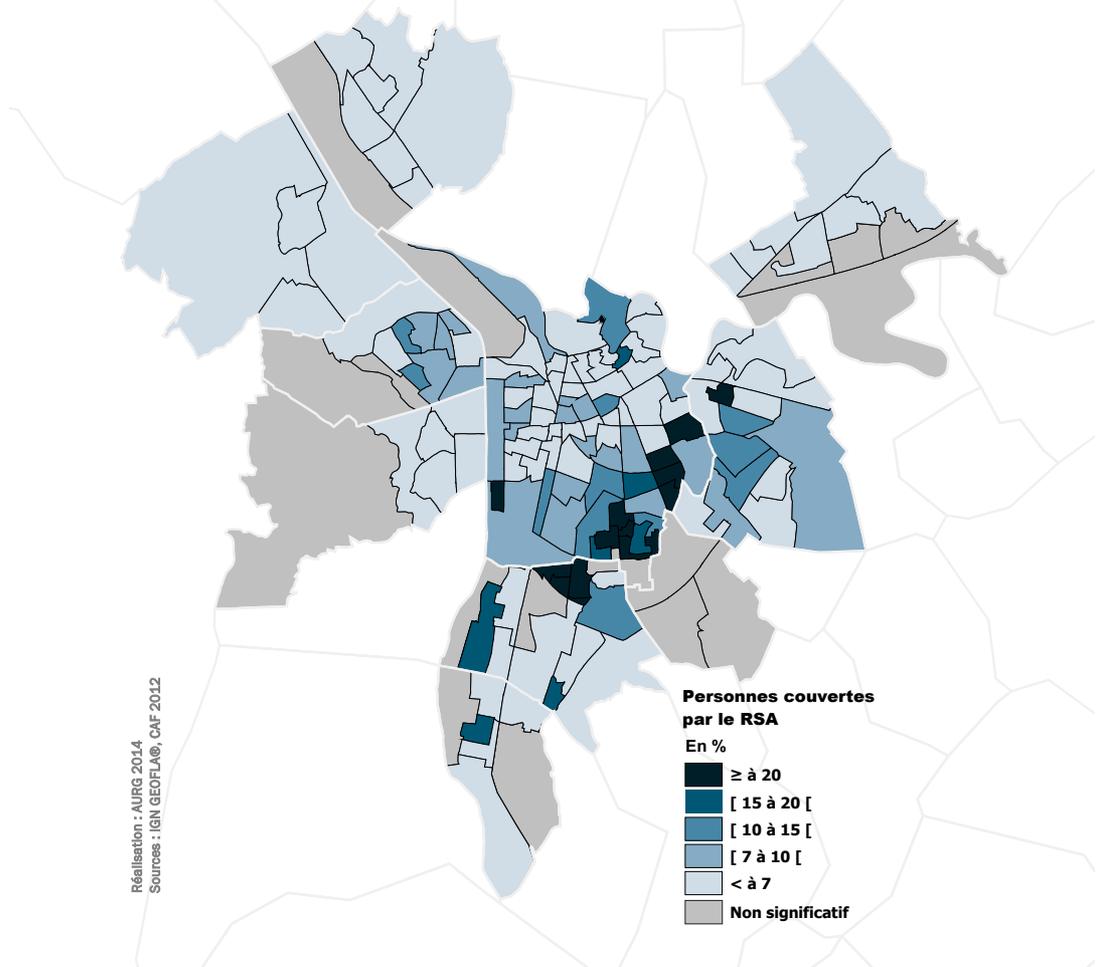
Personnes couvertes par le RSA



La géographie des personnes couvertes par le RSA sur la population des 0-65 ans est similaire à celle des allocataires sous le seuil de bas revenu ou fragile.

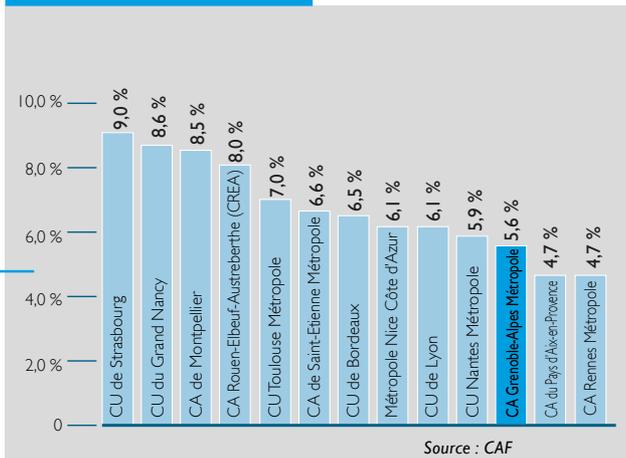
La Couronne sud et Grenoble se détachent avec des taux de couverture de 6,5 et de 7 %. Là encore, les disparités entre quartiers sont extrêmement fortes au sein des grosses communes.

Zoom infracommunal
Personnes couvertes par le RSA



Deux communes affichent un taux de personnes couvertes par le RSA supérieur à 10 % : Grenoble (avec notamment les quartiers de l'Arlequin, du Village Olympique, de Teisseire et de Jouhaux, où les taux se situent entre 22 % et 30 %) et Echirolles (Les Essarts sud 32 % et Surieux 30 %). Trois autres communes atteignent 8 % d'allocataires du RSA socle avec de très fortes concentrations dans certains quartiers : Fontaine (Les Alpes et les Floralies), Pont-de-Claix (Les Iles de Mars) et St-Martin-le-Vinoux. St-Martin-d'Hères (Neyrpic et la Renaudie) arrive juste après avec 7 %.

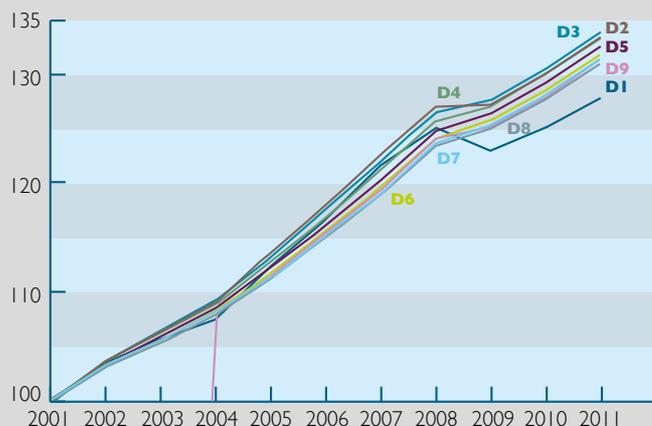
Part des personnes couvertes par le RSA socle sur l'ensemble des 0-65 ans



Pourtant, de manière plus globale, et malgré ses fortes poches de précarité, l'agglomération grenobloise confirme sa place de territoire favorisé et se classe en troisième position, en termes de part de population couverte par le RSA socle après les agglomération d'Aix et de Rennes.

Les ménages les plus pauvres principales victimes de la crise

Evolution du revenu des ménages par unité de consommation selon les déciles - France métropolitaine - base 100 en I2001



Déciles Les neuf déciles de niveau de vie, D1 à D9, partagent la population en dix groupes d'effectifs égaux, des plus modestes aux plus aisés. D1 correspond au niveau de revenu des 10 % les plus pauvres et D9 aux 10 % les plus riches.

Au cours des dix dernières années, les revenus des ménages français ont progressé. Entre 2001 et 2011, le revenu médian par unité de consommation a crû en moyenne de 2,8 % par an.

Mais il faut distinguer deux grandes périodes.

2001-2008 : les revenus des ménages français augmentent. Cette hausse profite à tous les déciles, les ménages les plus riches (D1, D2, D3 sur le graphique) comme les plus pauvres (D6, D7, D8).

2008-2011 : la crise de 2008 est venue enrayer cette hausse généralisée, les ménages les plus pauvres enregistrent une baisse de leurs revenus en 2009. On constate une quasi-stagnation du revenu des 10 % les plus pauvres sur trois ans.

Revenu des ménages par unité de consommation selon les déciles (en € par mois) - France métropolitaine 2001

	1 ^{ER} DECILE	2 ^{EME} DECILE	3 ^{EME} DECILE	4 ^{EME} DECILE	5 ^{EME} DECILE	6 ^{EME} DECILE	7 ^{EME} DECILE	8 ^{EME} DECILE	9 ^{EME} DECILE
Revenu 2011	577 €	915 €	1 167 €	1 387 €	1 602 €	1 834 €	2 114 €	2 508 €	3 247 €
Evolution 2006-2008	3,1 %	3,3 %	3,3 %	3,2 %	3,1 %	3,0 %	3,0 %	2,9 %	3,0 %
Evolution 2008-2011	0,7 %	1,6 %	1,8 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	1,9 %

Source : INSEE-DGI - revenus fiscaux localisés 2009 des ménages

L'agglomération grenobloise n'a pas été épargnée par la crise

COMME DANS LA PLUPART DES VILLES CENTRES, DES REVENUS PLUS FAIBLES À GRENOBLE QUE DANS L'AGGLOMÉRATION

Comme au niveau national, les revenus des ménages de l'agglomération grenobloise progressent beaucoup moins vite depuis la crise : 1,4 % par an en moyenne entre 2008 et 2011 contre 3,5 % par an sur la période 2006-2008.

Les ménages les plus pauvres de l'agglomération sont aussi les plus impactés par la crise. Tandis que, sur la même période, les revenus des plus riches et des classes intermédiaires continuaient de progresser, les plus pauvres ont vu leur situation s'aggraver.

Ainsi, entre 2008 et 2010, le revenu des 10 % les plus pauvres a baissé à Grenoble (-190 €), dans la couronne sud grenobloise (-180 €), le secteur Drac Isère rive gauche (-130 €), et la couronne nord grenobloise (-70 € par an). Pour les 10 % de ménages les plus riches, les revenus augmentent dans tous les secteurs : Pays vizillois (+1 200 € par an), Grenoble (+ 980 € par an), couronne nord grenobloise (+ 890 € par an), Drac Isère rive gauche (+ 840 € par an) et couronne sud grenobloise (+ 640 € par an).

UN IMPACT DE LA CRISE PLUS SENSIBLE POUR LES PLUS JEUNES, LES MÉNAGES LOGÉS DANS LE PARC SOCIAL ET LES GRANDES FAMILLES

L'évolution selon l'âge montre qu'avant la crise, les revenus des jeunes ménages de l'agglomération grenobloise progressaient nettement plus vite que les autres (+ 4,6 % par an pour les moins de 30 ans, et + 4,4 % par an pour les 30-39 ans contre +3,5 % pour l'ensemble des ménages).

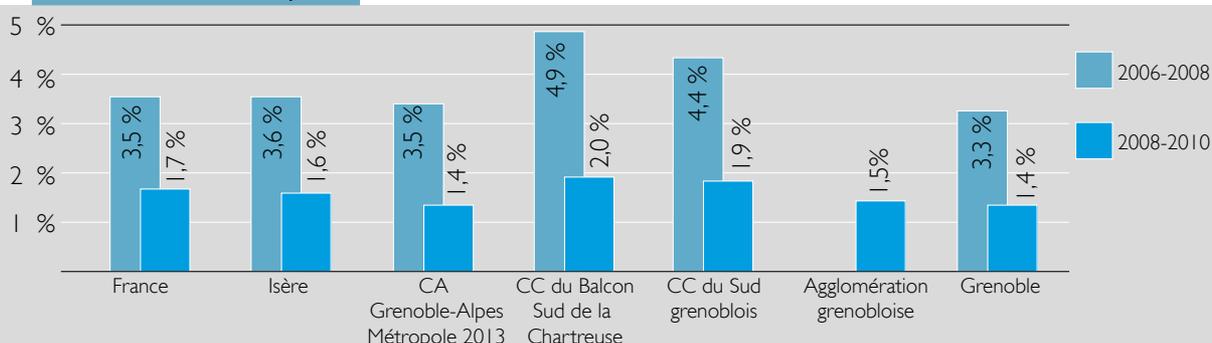
La crise de 2008 a freiné l'évolution du revenu de toutes les tranches d'âges, mais ce sont les plus jeunes les plus impactés, avec une quasi-stagnation du revenu médian par UC entre 2008 et 2011 (+ 60 €). Ce résultat reflète la difficulté accrue des jeunes actifs à s'insérer dans le monde du travail depuis la crise et la tendance à la baisse des salaires à l'embauche des jeunes.

À l'autre extrémité, les ménages de plus de 60 ans sont ceux dont le revenu médian progresse le plus vite depuis la crise (+ 1960 € pour les 60-74 ans et + 1 180 € pour les 75 ans et plus).

De même, l'impact de la crise a été très sensible chez les ménages logés dans le parc social dont le revenu médian a baissé entre 2008 et 2011 : - 180 € contre + 900 € pour les locataires du parc privé et + 1370 € pour les propriétaires.

Les grandes familles ont, elles aussi, été davantage touchées que les autres ménages. Entre 2008 et 2011, le revenu médian par UC des ménages de 5 personnes ou plus n'a augmenté que de 0,6 % par an contre une progression de l'ordre de 1,5 % pour les ménages de 1, 2 ou 3 personnes et de 2,1 % pour les ménages de 4 personnes.

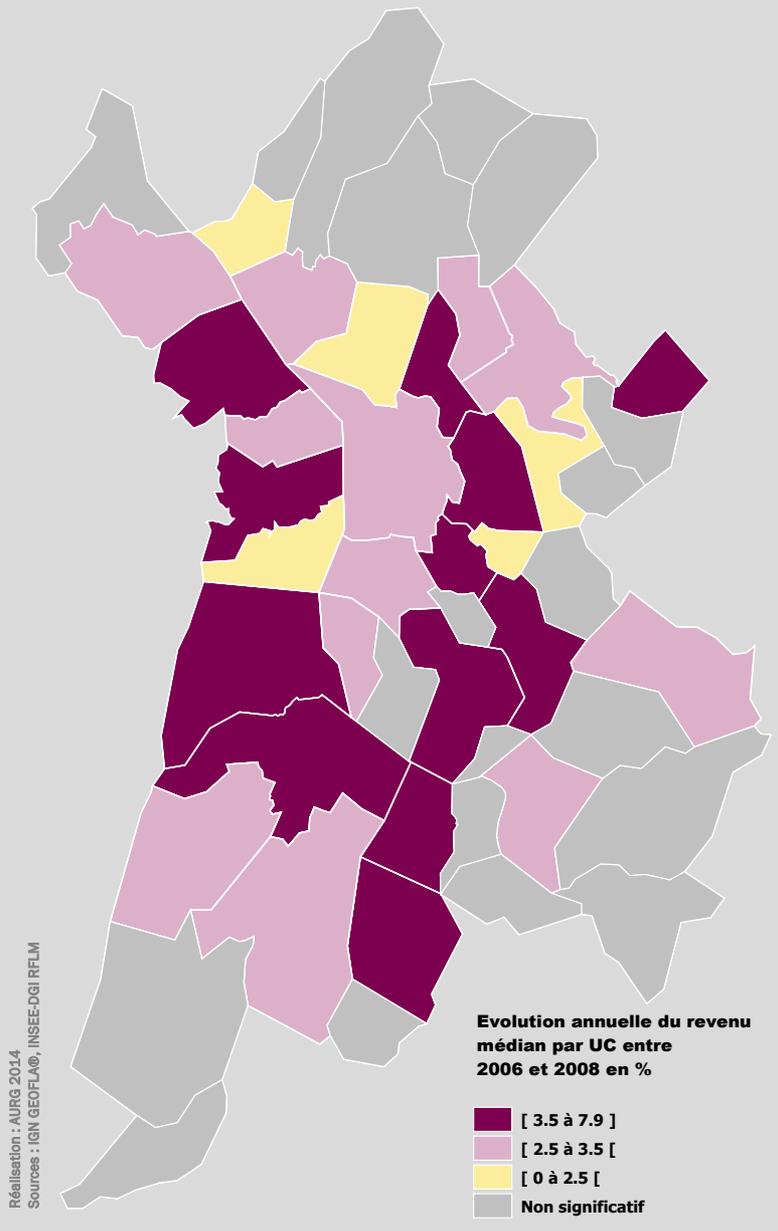
Evolution du revenu médian par unité de consommation en % par an



Depuis 2008, un renforcement des inégalités sociales et territoriales

Après la crise, dans la plupart des communes, les revenus ont progressé moins vite qu'au début des années 2000.

Evolution annuelle du revenu médian par unité de consommation entre 2006 et 2008

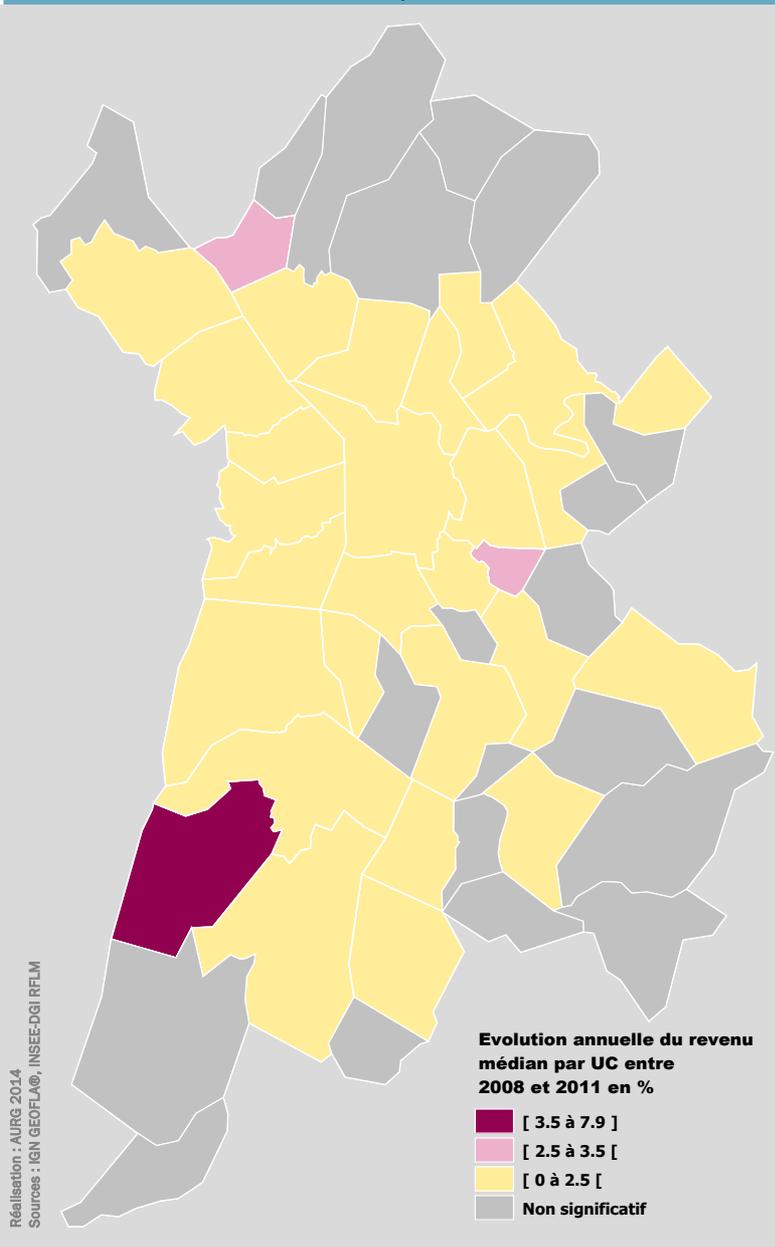


Avant la crise, la plupart des communes de l'agglomération connaissent une augmentation du revenu médian par unité de consommation. Entre 2006 et 2008, 26 communes enregistraient une croissance du revenu médian par UC supérieure à 2,5 % par an.

Après la crise, seules 3 communes de plus de 2000 habitants progressent à ce rythme : Poisat, Le Fontanil-Cornillon et Saint-Paul-de-Varces. Il faut noter que des communes qui se caractérisaient déjà par un faible niveau de revenu mé-

dian (comme Echirolles, Fontaine, Grenoble, Saint-Martin-d'Hères ou Pont-de-Claix) évoluent moins vite que la moyenne, traduisant un creusement des inégalités dans l'agglomération grenobloise.

Evolution annuelle du revenu médian par unité de consommation entre 2008 et 2011



Les impacts de la conjoncture économique sur la pauvreté : une concentration sur les publics et les territoires fragiles

LA CRISE DE 2008 S'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE DÉTÉRIORATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA GRANDE PAUVRETÉ

Au niveau national, tout comme au niveau local, les dernières données officielles, ainsi que de nombreuses sources associatives, font état d'une dégradation des situations de pauvreté et de précarité. Les situations d'exclusion sociale se sont multipliées ces dernières années, en lien avec la dégradation de la situation de l'emploi.

Cette paupérisation touche différemment les ménages et les territoires. Selon l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion Sociale (ONPES), les familles monoparentales, les jeunes de 18 à 24 ans, les habitants des zones urbaines sensibles sont plus vivement impactés.

Une croissance marquée de la pauvreté depuis 2008



Source : INSEE

L'Isère suit les mêmes variations de pauvreté qu'aux niveaux régional et national : après une baisse du taux entre 2007 et 2008, l'augmentation est continue à partir de 2008. Mais la situation iséroise reste moins marquée qu'ailleurs puisque ces taux sont un point en dessous de Rhône-Alpes et deux points sous la moyenne française.

Déjà en difficulté financière avant la crise, ils voient leur situation se dégrader davantage, en dépit du système de protection sociale qui peine à enrayer les situations de grande pauvreté. La crise économique et la précarisation du marché du travail n'ont pas eu d'incidences déterminantes sur la situation des personnes pauvres parce qu'elles étaient déjà largement exclues du marché du travail. Mais ce sont les indexations défailtantes des minima sociaux (RSA, ASS) qui n'ont pas suivi les évolutions salariales, ou de l'APL sous-évaluée par rapport aux loyers, qui ont contribué à détériorer la situation relative de ces personnes.

Par ailleurs, même si le fait d'avoir un emploi protège généralement de la pauvreté, le phénomène dit de « travailleur pauvre » prend de l'ampleur. Cela s'explique par la faiblesse des salaires dans de très nombreux secteurs mais aussi par le développement du temps partiel, le fractionnement des emplois : petits boulots, alternance de phase d'emploi et de chômage ou d'inactivité.

Concernant les taux de pauvreté, il n'existe pas de données infra départementales. Après avoir diminué depuis 1996, le taux de pauvreté, a augmenté d'un point entre 2006 et 2011 en Isère.

Le mouvement de hausse est de plus en plus net et la dégradation enregistrée depuis 2008 pèse tout particulièrement sur les moins favorisés.

Entre 2008 et 2011,

le nombre de personnes dites « très pauvres », (à 50 % du revenu médian) a augmenté de près de

10 000 personnes en Isère

Pauvreté Précarité : 6 700 personnes supplémentaires sous le seuil de bas revenu depuis 2008

Entre 2008 et 2012, le nombre de personnes vivant dans un ménage sous le seuil de bas revenu a augmenté de 13,6 % dans l'agglomération, avec une nette accélération du processus depuis 2010. Cette intensification est particulièrement forte dans l'agglomération puisqu'elle représente près de 80 % de l'augmentation sur le département de l'Isère (pour mémoire la population de l'agglomération représente 36 % de la population Iséroise).

Là encore, les disparités territoriales confirment la tendance observée préalablement : la crise plombe les plus pauvres. Ce sont les quartiers les plus précaires de Grenoble et de la couronne Sud qui voient leurs situations se dégrader plus fortement.

Au-delà de ces statistiques, les acteurs de terrain se font l'écho d'une augmentation et d'une diversification des demandes d'aide qui leur sont adressées

	GRENOBLE	COURONNE SUD GRENOBLOISE	COURONNE NORD GRENOBLOISE	PAYS VIZILLOIS	DRAC ISÈRE RIVE GAUCHE	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE
Population vivant dans un ménage à bas revenu 2008	23 806	11 605	3 847	1 686	8 123	49 067	118 831
Part /0-65 ans	18,0 %	15,2 %	7,6 %	7,2 %	10,0 %	13,5 %	11,9 %
Population vivant dans un ménage à bas revenu 2012	26 349	13 692	4 631	1 928	9 142	55 742	137 612
Part /0-65 ans	20,0 %	17,8 %	9,0 %	7,3 %	11,7 %	15,4 %	13,5 %
Evolution 2008/2012 en %	10,7 %	18,0 %	20,4 %	14,4 %	12,5 %	13,6 %	15,8 %
Evolution 2008/2012 en valeur absolue	2 543	2 087	784	242	1 019	6 675	18 781



Demandes d'aides financières entre 2008 et 2010 au sein de 4 CCAS de l'agglomération

- La hausse continue des demandes d'aides montre bien « l'effet retard » de la crise : la situation économique s'est dégradée en 2008 mais ses effets sociaux ne se font ressentir qu'une ou deux années plus tard, lorsque les ménages ont épuisé leur épargne.
- CCAS de St-Martin-d'Hères : le nombre de ménages aidés financièrement a augmenté de 43 % entre 2008 et 2012.
- CCAS d'Echirolles : on enregistre + 7,8 % de

ménages demandeurs en plus et une progression de + 31 % des demandes d'aide.

- CCAS de Grenoble : + 31 % de ménages demandeurs d'aide sociale facultative entre 2008 et 2012.
- Au CCAS de St-Egrève on note une évolution constante + 28 % de demandes d'aide financière en plus en 2009 et 2010, + 10 % entre 2010 et 2011 et + 12 % entre 2011 et 2012.
- Les trois principaux motifs de demandes d'aide :
 - Faiblesse et irrégularité des ressources (emploi précaire, absence de ressources, ruptures de droit) ;
 - Poids du logement (loyers et factures énergétiques) ;
 - Poids des dépenses de santé (frais de santé et mutuelle).
- Profils des demandeurs d'aide sociale
 - Demandeurs réguliers et/ou ponctuels : une majorité de personnes seules, cible privilégiée de l'activité des CCAS, mais aussi de plus en plus de familles.

Pauvreté Précarité : depuis septembre 2012 une très forte accélération de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle

Evolution du nombre d'allocataires du RSA composante socle sur le territoire de l'agglomération grenobloise



Source : CAF Elisa

Entre les mois de mars 2011 et de septembre 2013 le nombre d'allocataires du RSA composante socle a augmenté de 15,4 % soit 1 370 allocataires supplémentaires. Si jusqu'en septembre 2012, le territoire de l'agglomération avait mieux résisté que le reste du département à la progression du nombre d'allocataires, la tendance s'est ensuite modifiée et entre 2011 et 2013, la tendance entre l'agglomération et le reste du département est quasi identique.

Cette augmentation est particulièrement sensible au sein des communes de la couronne du Sud Grenoblois.

Cette situation est à mettre en parallèle avec la meilleure résistance à la conjoncture économique du territoire au début de la crise. En effet les augmentations des allocataires du RSA (moyennant un décalage de 6 mois à un an) sont également en lien avec celles du nombre de demandeurs d'emploi.

Augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle mars 2011 - sept 2013	GRENOBLE	COURONNE SUD GRENOBLOISE	COURONNE NORD GRENOBLOISE	PAYS VIZILLOIS	DRAC ISÈRE RIVE GAUCHE	AGGLO GRENOBLOISE	ISÈRE
En valeur absolue	711	357	134	15	229	1 370	3 026
En %	15,0 %	17,4 %	22,4 %	6,0 %	18,8 %	15,4 %	15,9 %

Source : CAF 2012



Les différentes trajectoires des allocataires du RSA

Les chiffres sur le RSA nous renseignent sur le nombre de bénéficiaires à un instant T, mais ils ne nous disent rien des flux importants, des entrées et sorties au sein de ce dispositif : des études commencent donc à s'intéresser aux différentes trajectoires des bénéficiaires du RSA, études qui remettent en perspectives le discours souvent entendu sur le RSA comme impasse dont on ne sort pas.

Dans l'agglomération grenobloise, une étude* est menée depuis 2010 sur une cohorte de 2 205 ménages identifiés par la CAF de l'Isère comme bénéficiant d'une ouverture de droit au RSA au cours du premier trimestre 2010. L'étude est encore en cours mais un certain nombre de trajectoires peuvent d'ores et déjà être identifiées. Ces différentes trajectoires, reflète de l'hétérogénéité des allocataires, renvoient encore une fois aux différentes réalités du dispositif. De l'étudiant, pour qui le passage au RSA assure la jonction entre la fin des études et le premier emploi, à l'allocataire enfermé dans une situation précaire, pour qui le RSA fait suite au RMI, les situations sont multiples et ne peuvent être appréhendées de la même façon. Une typologie en huit classes a donc été établies.

* : Elie Chosson Doctorant contractuel CREG UPMF : les trajectoires des bénéficiaires du RSA : enseignement d'une classification.

		Taux	
Trajectoires de sortie	sorties rapides	42,2 %	Sortie au plus tard 1 an et demi après l'ouverture des droits
	après RSA activé	6,3 %	Sortie du RSA socle au plus tard au bout de 2 ans, puis stagnation au RSA activé suivie d'une sortie durable
	après RSA socle	8,5 %	Sortie tardive du RSA socle
Trajectoires de stagnation	au RSA socle	19,3 %	Stagnation au RSA socle sans sortie (deuxième classe la plus représentée)
	au RSA activé	8,9 %	Cette trajectoire reflète la difficulté à s'extraire des emplois précaires
Trajectoires instables	interruption des droits	7,5 %	Ménages qui stagnent en moyenne 5,7 trimestres hors du RSA avant d'y retourner
	du RSA socle au RSA activé	3,54 %	Trajectoires ascendantes du RSA socle vers le RSA activé
	avec prédominance de RSA socle+activé	3,58 %	Ménages stagnant en moyenne 6 trimestres dans le RSA socle + activé

interview



JEAN-LUC OUTIN

« Economiste spécialisé dans l'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté, Jean-Luc Outin est maintenant chercheur associé au Centre d'Economie de la Sorbonne (UMR Cnrs-Université Paris I) et chargé de mission à la MiRe DREES (Ministère des affaires sociales). Il est également membre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale ».

Quelles sont les spécificités de la crise de 2008 ?

La crise de 2008, dont nous ne sommes pas tout à fait sortis, est plus brutale et plus longue que la crise des années 2000 et que celle des années 90. Elle peut être considérée

“Spécifique par trois dimensions”

comme spécifique essentiellement par trois dimensions :

- **Son ampleur**, caractérisée par une forte baisse du PIB suivi d'une reprise lente et incertaine.
- **Sa durée**, induite par un enchaînement de crises : une crise bancaire, une crise économique puis une crise des dettes souveraines.
- **Son aspect multidimensionnel** : les conséquences de l'arrêt de la croissance sur le marché du travail, ne sont pas le seul aspect à considérer. En effet, il faut tenir compte des mutations des organisations productives qui ont des incidences sur les formes d'emploi (contrat de travail, durée du travail) et sur les formes de rémunération. Au-delà du volume de l'emploi, on note une évolution de la structure des offres d'emploi par rapport à la main d'œuvre disponible.
- A ces dimensions, **se juxtapose la crise plus ancienne du marché du logement**. Cette dernière se caractérise par une forte hausse du prix du logement sur une décennie et par une offre pas forcément adaptée aux évolutions des formes familiales (familles monoparentales, familles recomposées...), source de pénuries. En outre, une partie du parc du logement construit dans les années 60 sans attention particulière à la qualité énergétique, génère des coûts de chauffage élevés, ce qui induit des situations de précarité énergétique.

Enfin, parallèlement à ces phénomènes, les politiques d'ajustement budgétaire pour équilibrer les comptes de la protection sociale provoquent une dégradation du ticket modérateur et de certaines prestations sociales qui ne suivent pas le coût de la vie.

L'accumulation de ces phénomènes a eu un effet multiplicateur sur la seule crise de l'emploi et accentue, pour certains, les situations de pauvreté.

Pourquoi cette crise a-t-elle renforcé les inégalités ?

La durée et l'ampleur de la crise se sont accompagnées d'un allongement important de la durée du chômage, **d'où un décrochage marqué de certaines populations**. Pour les personnes déjà en situation précaire, dont la situation pouvait être gérable dans un contexte économique favorable, la concurrence accrue sur le marché du travail rend de plus en plus difficile un retour à l'emploi. Les personnes déjà éloignées de l'emploi le restent donc plus longtemps et leur employabilité se dégrade au fil du temps.

Au-delà des phénomènes individuels, il y a aussi des phénomènes plus globaux qui jouent sur les disparités territoriales. Les territoires déjà en déclin subissent le départ des personnes les plus qualifiées, du fait de la pénurie d'emplois. **Ces départs compromettent les bases sociales d'un nouveau développement économique**.

Enfin, les revenus n'ont pas tous évolué de la même manière : les plus hauts revenus ont vu leur progression se ralentir, alors que les plus bas revenus ont diminué. La situation de tous s'est donc dégradée, mais la dégradation est plus accentuée pour les plus bas revenus.

Tous ces phénomènes sont le fruit de la crise tout en l'alimentant, ce qui provoque une accentuation des difficultés là où elles préexistaient.

“Des revenus qui n'ont pas évolués de la même manière”

Peut-on parler de nouveaux précaires ?

Parmi les personnes en situation de précarité, il y a les **personnes au chômage de longue durée**, ce qui pousse à s'interroger sur des **situations qui tendent à devenir irréversibles**. En effet, quelles sont les chances pour une personne au chômage depuis 5 ans de retrouver du travail quand bien même, il y aurait une reprise de l'activité ? C'est vrai pour les plus âgés, mais aussi pour les plus jeunes qui n'ont jamais vraiment travaillé depuis leur sortie du système scolaire.

De plus, autour d'un noyau dur de chômeurs de longue durée, il y a une part croissante de personnes qui sont dans des situations très instables d'entrée et de sortie du marché du travail. **Le chômage ne peut donc pas être appréhendé seulement comme un stock qui augmente, il est également composé de flux d'entrées et de sorties avec des processus sélectifs qui aboutissent à l'exclusion temporaire puis durable de certains**. Cela peut induire des phénomènes de découragement, notamment par rapport aux mesures d'accompagnement mises en place, puisque la solution d'insertion dans le marché du travail n'est pas forcément durable.

Cela s'articule également avec des phénomènes **de pauvreté en emploi**, qui sans être entièrement nouveaux, sont une **caractéristique forte de la situation actuelle**.

Pour les pouvoirs publics, ces deux aspects se révèlent plus délicats à gérer socialement et politiquement que la pauvreté hors emploi.

Quel est le rôle des minima sociaux dans la lutte contre la précarité ?

De manière générale, les minima sociaux, du fait de leur montant, ne permettent pas de franchir le seuil de pauvreté monétaire à 60 % du revenu médian. Leur rôle est de contribuer à la lutte contre la grande pauvreté. En revanche, les prestations universelles, telles que les allocations familiales et les aides au logement, ont un rôle prépondérant dans la prévention contre la pauvreté.

A partir des années 90, les minima sociaux ont été pensés pour offrir des solutions de transition. D'où leur niveau bien plus faible que précédemment (1/2 Smic et non plus 2/3). Mais leur fonction de transition

patine et ils ne suffisent pas à assurer un niveau de vie décent aux allocataires. Les personnes qui restent durablement dans le RSA sont dans une grande pauvreté et doivent se tourner vers l'action sociale d'urgence. Le RSA activité peut aussi conforter l'existence d'emplois de mauvaise qualité. C'est admissible pour un rôle de transition, mais pas si ce sont des emplois pérennes pour ceux qui les occupent.

Les pouvoirs publics, et plus particulièrement les départements doivent donc appréhender la situation actuelle dans toute sa complexité : au-delà du nombre de personnes, la diversité des profils et des trajectoires individuels concerne les demandeurs d'emploi, comme les allocataires du RSA.

Outre les personnes qui sortent rapidement du dispositif, certaines y reviennent fréquemment ou y restent durablement (les plus âgées, les moins qualifiés, les personnes en mauvaise santé). **Le RSA a donc un rôle pluriel : couverture chômage ou dernier filet de protection sociale pour lequel le travail social est essentiel. L'accompagnement ne peut se mesurer ici par le retour rapide à l'emploi. Il doit l'être par l'écoute offerte et l'accès aux droits.**

“Les minima sociaux ne permettent pas de franchir le seuil de pauvreté monétaire”

CONCLUSION

Quel que soit le prisme d'observation - revenus, pauvreté, minima sociaux, constats des travailleurs sociaux - se dessinent nettement la géographie et la structure de la précarité sur le territoire de l'agglomération grenobloise.

La pauvreté se concentre dans les communes du coeur de l'agglomération et notamment dans les quartiers d'habitat social. Les ménages aisés sont, quant à eux, très présents dans le centre de Grenoble et sur les coteaux. Particularité de la ville centre : Grenoble accueille à la fois les populations les plus riches et les plus pauvres de l'agglomération.

Ce phénomène pré-existait à la crise de 2008, mais a été renforcé par cette dernière de par sa durée, son ampleur, son aspect multidimensionnel.

Car cette crise a accentué les inégalités et accru les situations de pauvreté. Ce sont les plus précaires qui ont été les plus impactés : certaines personnes ont basculé dans la précarité du fait de la perte de leur emploi et, surtout, ceux qui étaient déjà éloignés de l'emploi ont vu leur situation s'aggraver. Par ailleurs, la crise a étendu les situations de précarité à de nouvelles caté-

gories de population : les enfants en situation de pauvreté sont de plus en plus nombreux ; le phénomène des travailleurs pauvres s'accroît, les familles monoparentales sont aujourd'hui davantage touchées que les grandes familles. Le rôle des transferts sociaux en tant qu'amortisseur des pertes de revenu n'apparaît plus comme suffisant pour permettre aux ménages de vivre décemment.

En effet, ces deux mouvements d'approfondissement et d'extension de la précarité ont des conséquences qui ne sont pas que financières. La pauvreté génère des difficultés personnelles et sociales (solitude, ruptures familiales et amicales, absence de prévention et de soins, stigmatisation) dont les effets risquent de compromettre durablement le bien-être des personnes concernées.

Et, au delà des effets sur les personnes, ces situations induisent des coûts indirects pour la société (manque à gagner sur la consommation, frais de santé par manque de prévention, prises en charge dans l'urgence, tensions sociales...) : autant d'éléments qui prèchent pour une gestion anticipée de l'entrée dans la précarité et pour une prise en charge globale de ces situations de rupture.



Réseau
des observatoires
de l'agglomération
grenobloise

Qu'est-ce que l'OBS'y ?

Le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise, baptisé OBS'y, est né en 2013. Ce partenariat réunit le Conseil général de l'Isère, Grenoble-Alpes-Métropole, la Ville et le CCAS de Grenoble, la CAF de l'Isère, le SMTC, l'Université de Grenoble, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, l'Udaf Isère et l'AEPI.

L'OBS'y a vocation à suivre l'évolution de variables et d'indicateurs-clés pour le pilotage de l'action publique à l'échelle de l'agglomération, afin d'élaborer des diagnostics partagés sur différentes thématiques (précarité, habitat, enfance, personnes âgées, économie...).

Les résultats et analyses sont présentés au sein de trois types de publications coproduites : les regards croisés, les cahiers thématiques et les tableaux de bord.

CONTACT Sophie ROBERT sophie.robert@cg38.fr



Ont participé à ce cahier :

CGI, CAF, UDCCAS, CCAS de Grenoble, de Saint-Martin-d'Hères, d'Echirolles et de St-Egrève, Metro, AURG, laboratoires CREG et PACTE
Crédit photo couverture : © Budimir Jevtic - Fotolia.com